

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

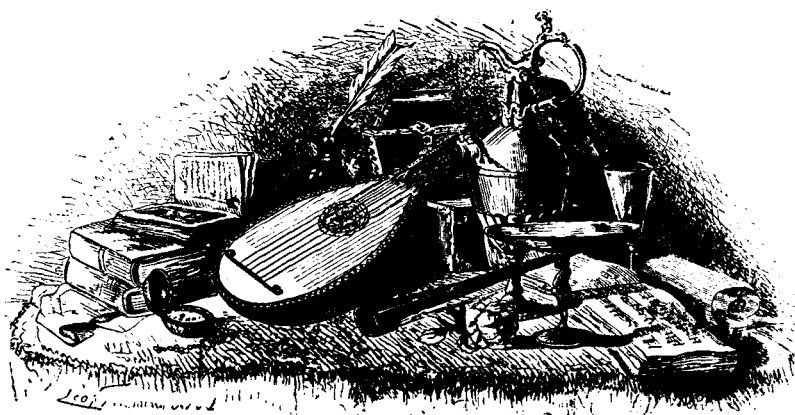
Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: <i>Pagination continue.</i> | | |

FÉVRIER.—1895.





A PROPOS DE MIGNON

La reproduction en photogravure de la séduisante toile de Jules Lefebvre, que la REVUE CANADIENNE a l'heureuse idée d'offrir à ses lecteurs dans la présente livraison, ouvre à notre imagination tout un monde de fiction poétique, de sentiments exquis, d'émotions pures et charmantes.

Mignon ! voilà cette gracieuse création du génie de Goëthe, cette jeune fille étrange, exaltée, mélancolique et rêveuse, dans l'âme de laquelle se mêlent confusément au mal du pays les premières atteintes d'un sentiment mystérieux et ignoré ; mélange singulier de naïveté et de sérieux, de mélancolie et de gaité enfantine ; pauvre enfant abandonnée poursuivant sous des cieux étrangers sa course errante au milieu d'une troupe de saltimbanques qui la font jouer et danser malgré ses pleurs et ses répugnances, et finalement délivrée de cet état de servitude par Wilhelm Meister auquel elle s'attache avec une reconnaissance où perce un sentiment plus profond et plus durable : voilà cette Mignon dont l'histoire attendrissante et la figure si sympathique ont séduit l'imagination de tant d'artistes et de poètes, et fait éclore plusieurs chefs-d'œuvre aussi bien dans les arts plastiques que dans la musique et la poésie.

Cependant nous n'oserions entreprendre de retracer ici toutes les œuvres remarquables qui ont été tirées de ce gracieux sujet ; contentons-nous de dire seulement quelques mots du célèbre opéra d'Ambroise Thomas et du tableau remarquable de Jules Lefebvre. L'œuvre d'Ambroise Thomas date de 1866, tandis que la toile de Jules Lefebvre a été peinte vers 1868. Le rapprochement de ces deux dates peut nous suggérer un rapprochement entre les deux œuvres, d'autant plus que leurs auteurs reflètent éminemment le goût de leur époque et de leur public.

L'opéra de Mignon aurait-il contribué dans une certaine mesure à la production de l'œuvre du peintre ? Il est permis de le croire, surtout si l'on rappelle l'enthousiasme avec lequel fut accueillie à cette époque l'œuvre du compositeur, enthousiasme dû au charme capiteux de la musique sans doute, mais aussi à l'intérêt puissant du livret.

Qui donc a dit qu'il n'y a guère de génération spontanée en littérature ? La même chose pourrait aussi bien se dire de tous les arts. Des idées, des conceptions nouvelles, pénètrent peu à peu les esprits à certaines époques et envahissent bientôt toutes les branches de l'art. Cette puissance communicative de la pensée a été remarquablement grande, au commencement de ce siècle, dans la poussée gigantesque vers le romantisme qui s'est produite en France. En 1822, M. de Fauconpret avait commencé à traduire et à populariser Walter Scott ; en 1823 MM. Denis, de Barante, Benjamin Constant et d'autres avaient publié une collection de chefs-d'œuvre des théâtres étrangers. Est-il permis de douter que ces entreprises n'aient produit des résultats décisifs sur la marche des intelligences, et n'aient pas contribué à montrer une voie nouvelle aux jeunes littérateurs de ce temps-là ? En tous cas, nous pouvons voir quelques années plus tard Théophile Gauthier s'emparer de la délicieuse chanson : "Connais-tu le pays?"—*Kanst du das Land ?*—où Goëthe, cet amant de l'Italie, nous dépeint le pays de la jeune exilée en termes si touchants, et la paraphraser d'une façon magistrale ; et en 1839 le peintre Ary Sheffer s'inspirer du même sujet dans un tableau considéré encore à juste titre comme un des chefs-d'œuvre du genre.

Mais, pour revenir à l'opéra de Mignon, on pourrait observer que cette influence s'est fait sentir un peu tard chez Ambroise Thomas. Toutefois cela n'a rien de quoi surprendre, surtout si l'on étudie le caractère et la carrière du compositeur. Musicien consommé, doué d'une intelligence affinée de la scène, connaissant son public, éclectique dans le sens le plus large du mot, possédant la faculté

de s'assimiler différents genres, l'auteur de Mignon a suivi pas à pas les manifestations successives du sentiment dramatique en France. Nous pouvons le voir en effet, dans ses premiers opéras, écrire dans la nuance d'Auber ou de Rossini, et même les combiner ensemble; et plus tard, quand le public semble apprécier une expression dramatique plus grande, entrer dans le mouvement et adopter la manière d'Halevy. Enfin Charles Gounod vient-il avec son *Faust* affirmer une esthétique nouvelle et réveiller des auditeurs habitués au style d'Auber ou d'Adolphe Adam, il n'hésite plus dès lors à prendre une voie entièrement nouvelle, à renoncer à l'ancien opéra, à ses pompes et à ses œuvres, à adopter une texture scénique plus en rapport avec le drame lyrique, à se rapprocher en un mot de la vérité dramatique. C'est sous cette impulsion qu'il écrit *Mignon*, mais surtout *Hamlet*, et qu'il va chercher le sujet de ses opéras dans Goëthe ou dans Shakespeare, suivant en cela la tendance qui vient de se produire dans le drame lyrique vers la littérature étrangère.

Quoi qu'il en soit, la conception du personnage de Mignon ne nous semble pas la même chez le poète allemand et chez le compositeur français. Goëthe n'a-t-il pas créé une nature étrange exaltée, tandis qu'Ambroise Thomas n'a-t-il pas simplement voulu exprimer, de même que Jules Lefebvre, les premières rêveries d'un amour naissant? Voyez cette Mignon de Jules Lefebvre: quelle grâce naturelle et presque enfantine dans le maintien, quel regard plein d'une mystérieuse ardeur, quelle attitude mélancolique et pensive! Avec quel geste gracieux et naïf tient-elle son luth aimé! Voyez ces mains qui s'épanouissent avec une grâce si parfaite pour retenir l'instrument favori; cette chevelure d'ébène que le vent de la mer agite et qui découvre des épaules d'un modelé si fin et si jeune; ces haillons drapés avec tant d'art et dont le réalisme disparaît dans le charme de l'indigence qu'ils traduisent! n'est-ce pas là cette même Mignon qui chante: "C'est là que je voudrais vivre!" cette italienne jalouse qui dit: "Cette Philine, je la hais!" celle enfin qui chante avec *Lothario*: "As-tu souffert, as-tu pleuré?"

Mais esquissons brièvement la carrière des deux artistes qui nous occupent en ce moment, en commençant par le compositeur, l'illustre directeur actuel du Conservatoire national de musique et de déclamation.

Thomas (Charles Louis-Ambroise) est né à Metz le 5 août 1811. Fils d'un professeur de musique de cette ville, il avait, dès son enfance, reçu des leçons de piano et de violon et possédait sur ces

deux instruments une certaine habileté quand il vint, âgé de 17 ans, suivre à Paris les cours du Conservatoire. Elève aussi docile et diligent que remarquablement doué, il se distingua bien vite dans les classes de piano et d'harmonie où il remporta successivement les premiers prix. Zimmerman lui enseigna le piano, et Dourlen l'harmonie. Il suivit en outre les conseils de Kalkbrenner, qui était alors à l'apogée de sa gloire, et s'instruisit des bonnes doctrines de Barbereau, l'un des plus savants théoriciens de cette époque.

Elève de Lesueur pour la composition, il remportait en 1832 le prix de Rome. Il avait alors 21 ans.

Les trois années règlementaires passées à Rome furent consacrées à un travail assidu. Il y écrivit un *Requiem* à grand orchestre, plusieurs œuvres de piano, de la musique de chambre, une fantaisie pour piano et orchestre et beaucoup d'autres œuvres qu'il serait trop long d'énumérer.

A son retour à Paris, en 1836, nous le voyons chercher fortune du côté de l'*Opéra comique*, où il réussit l'année suivante à faire jouer un opéra en un acte: *La double échelle*, qui produit une impression favorable. L'année suivante, *Le perruquier de la Régence*, opéra-comique, en 3 actes, lui conquiert décidément les suffrages du public et lui ouvre désormais l'accès de ce théâtre.—Vinrent ensuite le ballet de *Gipsy*, le *Panier fleuri* auxquels succédèrent plusieurs ouvrages moins réussis. A vrai dire la renommée d'Ambroise Thomas ne s'établit d'une façon bien accusée qu'en 1849 avec *Le Caïd* opéra-comique que les principales scènes de l'Europe représentèrent. L'année suivante le *Songé d'une nuit d'été* partition fort remarquable, de beaucoup supérieure aux précédentes, vint ajouter à la réputation grandissante du maître et le classer définitivement parmi les plus illustres représentants de l'art musical en France.

De 1851, date de sa nomination à l'Institut, jusqu'en 1866, époque de l'apparition de *Mignon* il livra au public plusieurs ouvrages assez estimés mais parmi lesquels aucun toutefois ne put obtenir un succès marquant.

C'est avec *Mignon* que s'établit la réputation universelle du compositeur français. On sait que le succès de cet opéra fut prodigieux. Après avoir excité en France un enthousiasme indescriptible, sa renommée s'étendit par toute l'Europe, et les principales scènes lyriques des grandes capitales le mirent au répertoire. L'œuvre devint populaire en Allemagne où l'on supprima cependant les récitatifs en les remplaçant par des dialogues que l'on demanda au compositeur et que celui-ci écrivit à leur intention.

Ce qui frappe d'abord en parcourant la délicieuse partition de Mignon, c'est la sûreté de main avec laquelle les caractères y sont dessinés, qu'il s'agisse de *Mignon*, de *Philine*, de *Wilhelm Meister* ou de *Lothario*. Rien ne sent l'effort dans l'expression de ces personnages : c'est le jet vif et spontané d'une inspiration prise, nous dirions plutôt comprise dans le sujet même. Les différents thèmes sont d'un sens mélodique naturel et distingué, et l'harmonie qui les accompagne riche et coulante. L'orchestration révèle la main d'un maître à qui toutes les ressources de l'instrumentation moderne sont familières, et qui possède en outre au plus haut degré le sentiment des timbres et leurs nuances d'expression.

Au premier acte, citons d'abord la chanson de Mignon *Connais-tu le pays ?* où le compositeur a su rendre la poésie de Goëthe avec un rare bonheur. Cette page est la plus connue et la plus populaire de toute la partition.

A ce propos, il est intéressant d'observer que cette même poésie avait déjà, avant Ambroise Thomas, été le sujet de plusieurs compositions musicales. Beethoven a écrit une chanson de Mignon que l'on ne connaît pas assez. Spontini, le prédécesseur à l'Institut de M. Ambroise Thomas, s'est inspiré du même thème et sa musique a autrefois joui en Allemagne d'une certaine popularité. Plus récemment citons encore le nom de Charles Gounod dont la mélodie de Mignon est une des plus belles qu'il ait écrites.

Mais, pour revenir à l'opéra Mignon mentionnons en outre dans le premier acte le ravissant duo *Légères hirondelles* et le trio final où se succèdent des thèmes charmants.

Au second acte, après le joli entr'acte-gavotte, il faut citer la délicieuse styrienne *Je connais une pauvre enfant*. Plus loin, la romance de Wilhelm *Adieu Mignon* est pleine de tendresse et de sentiment. Le récit *Elle est là près de lui* et le duo *As-tu souffert, as-tu pleuré ?* sont d'une expression intense : toute cette scène est d'un puissant effet dramatique. Le chœur qui suit et la Polonaise de Philine viennent faire une heureuse diversion, et terminer d'une façon brillante le second acte.

Au troisième acte la romance *Elle ne croyait pas* est une page exquise, et la phrase *O Printemps*, qui revient plusieurs fois, est d'une superbe envolée. Le duo *Je suis heureuse. l'air m'enivre* malgré sa saveur italienne est un des plus beaux morceaux de la partition. Citons enfin le trio et la Prière. C'est par cette prière que Lothario est délivré de sa douloureuse démence et qu'il reconnaît sa fille dans le château même de ses ancêtres. Ce cantique, d'une simplicité touchante, est par cela même d'un parfait sentiment religieux.

En 1868 parut *Huilet* drame lyrique en 5 actes que l'on considère à juste titre l'œuvre la plus considérable du maître, au point de vue de la technique moderne du drame musical. L'influence de Wagner s'y fait sentir en maints endroits, et l'emploi du récitatif dans une forme large et expressive prouve que l'auteur cherche à se dégager des formes conventionnelles de l'ancien opéra. Les œuvres qui suivirent furent remarquables à ce point de vue, et *Françoise de Rimini* donné en 1882 accuse une tendance moderne encore plus accusée.

La carrière d'Ambroise Thomas comme compositeur d'opéras a été remarquablement longue et féconde. Elle embrasse une période de cinquante ans.

Actuellement, M. Ambroise Thomas est encore à la tête du conservatoire national de musique de Paris, qu'il dirige avec une sagesse et une autorité auxquelles tout le monde rend justice. Sous sa direction le niveau des études s'y est sensiblement élevé et des classes nouvelles ont été créées, tant pour le développement intellectuel des élèves que pour des branches spéciales de l'art. C'est ainsi que des cours d'histoire de la musique et de littérature dramatique, d'ensemble vocal ou instrumental, ont été institués,—sans parler des cours dont l'importance a été augmentée par suite du développement de l'institution.

M. Ambroise Thomas est maintenant âgé de 84 ans. Son attitude habituelle est la méditation. Il porte de longs cheveux, presque blancs, qui servent de cadre à une physionomie un peu dure de lignes, mais d'une intelligence très remarquable. Esprit cultivé, connaisseur dans tout ce qui est du domaine du beau, sous quelque forme que ce soit, c'est en même temps un littérateur distingué, si l'on en juge par les mémoires nombreux adressés par lui à l'Académie de Beaux-Arts, et qui révèlent la plume d'un styliste de tout premier ordre.

Nous dirons pour terminer quelques mots de M. Jules Lefebvre, l'auteur du tableau de Mignon, l'un des plus illustres représentants de l'art français, un de ceux qui maintiennent vaillamment de nos jours la supériorité incontestable de la France dans l'art de la peinture.

Lefebvre (Jules-Joseph), actuellement âgé de 58 ans, est né le 10 mars 1836 à Tournan (Seine et Marne). Il fut à ses débuts l'élève de Cogniet et poursuivit ses études avec une ardeur et une volonté toutes de persévérance, malgré les nombreuses fois où les concours de l'Institut trahirent ses espérances. Quatre fois il entra en loge pour le prix de Rome; les trois premières fois, il se vit distancé

tour à tour par Henner, Umann et Ernest Michel. C'est à la quatrième épreuve seulement qu'il remporta le premier grand prix avec son tableau *La mort de Priam*.

Ceux qui connaissent les concours de l'Institut de France, la valeur des concurrents et ce que l'on exige d'eux, ne sont nullement surpris de voir parfois les lauriers se faire longtemps attendre et désirer. Au surplus, les jugements portés sur les œuvres d'art sont soumis à bien des vicissitudes. Nous nous rappelions tout à coup cette phrase de Wiertz, que l'on peut lire à l'entrée de son musée à Bruxelles, et que le grand peintre flamand a tracée de sa propre main : *La critique en matière d'art est-elle chose possible ?*

Quoi qu'il en soit, Jules Lefebvre, travailleur infatigable, a produit de nombreuses œuvres, parmi lesquelles un grand nombre jouissent d'une réputation méritée. Citons, entre autres, son tableau des *Pèlerins au couvent de San Beneditto* qui lui valut en 1870 la croix de la Légion d'honneur.

La délicieuse peinture de Mignon dont nous avons sous les yeux une excellente reproduction est devenue la propriété du millionnaire Vanderbilt. C'est là assurément une des plus belles victoires du *mighty dollar*.

Au physique, M. Jules Lefebvre est bel homme. Sa figure, extrêmement sympathique, révèle une âme généreuse et ouverte. C'est en effet un des professeurs les plus dévoués en même temps qu'un grand artiste.

Plusieurs de nos peintres canadiens, notamment nos amis Franchère et Saint-Charles, ont eu le précieux avantage de suivre ses conseils et ont pu se grandir au contact de cette riche et sympathique nature.

Artiste instruit, d'un sentiment délicat et sévère, aimant passionnément la nature et sachant en surprendre les secrets, M. Jules Lefebvre terrasse la difficulté sans laisser sentir l'effort de sa victoire. On lui reproche cependant d'avoir fait trop de concessions au goût moderne dans le sens du naturalisme, reproche qui peut s'adresser, par parenthèse, à presque toute l'école française de l'époque actuelle.

Mais sur ce sujet, nous laissons à l'âge et à l'expérience le droit de moraliser et de parler au nom de l'esthétique.

Quant à nous, nous avons simplement essayé de présenter aux lecteurs de la *Revue Canadienne* deux figures illustres parmi les artistes français, deux hommes qui ont su rendre d'une manière touchante l'âme de Mignon : l'un avec la musique, par l'expression des sentiments les plus intimes et les plus vagues du cœur; l'autre avec la peinture, en nous montrant la forme matérielle, les traits, la physionomie, l'âme extérieure.

A. Létourneau



LE BEAU ET SON EXPRESSION PAR LES ARTS

(Suite).

L'expression de l'idéale beauté, tel est donc le but des beaux-arts. Mais le beau, dans son intime essence, est si riche, si vaste, si universel ; il peut revêtir tant de formes diverses, resplendir sous tant de couleurs, s'épanouir sous tant de visages, que des arts nombreux sortent à l'envi de son sein inépuisable et se disputent l'honneur de le produire au dehors et de nous le faire admirer. On en compte généralement cinq : l'architecture, la sculpture, la peinture, la musique et la poésie.

Ces beaux-arts ne peuvent arriver jusqu'à l'âme qu'en passant par le chemin des sens ; or, parmi les sens dont l'homme est si richement pourvu, deux seulement, la vue et l'ouïe, servent de véhicule à la beauté. Il y aura donc deux groupes d'arts ; les uns s'adressant à la vue : l'architecture, la sculpture et la peinture ; les autres parlent à l'ouïe : la poésie et la musique. Mais cette première division a le défaut d'être tout à fait subjective et de ne rien nous apprendre touchant la perfection relative des beaux-arts.

Une autre division consiste à grouper ensemble les arts plus ou moins imitateurs de la nature, poésie, sculpture et peinture ; et les arts non imitateurs, architecture et musique. Le sculpteur et le peintre trouvent dans la nature un modèle précis, achevé, complet, qu'il leur faut imiter pour arriver à l'expression de leurs idées ou de leurs sentiments, et l'imitation, qui n'est pas leur but, est du moins leur moyen. De même, on ne saurait contester les belles harmonies et les puissants effets de la poésie imitative. Aussi disons-nous au statuaire : ce n'est pas ainsi qu'on fait un bras, une poitrine ; au peintre : le coloris de vos arbres est faux ; au poète : jamais homme n'a pensé ou senti comme vous l'avez imaginé.

L'architecte et le musicien n'ont précisément aucun modèle sous les yeux. Sans doute, l'architecture peut, dans une certaine mesure, imiter les rochers à pics par des tours, les cavernes par des labyrinthes souterrains, le sublime des hautes montagnes par des pyramides, l'immensité des plaines de la mer par des lignes horizontales, le firmament par des plafonds étoilés.

D'un autre côté, le musicien peut prêter l'oreille à l'universelle voix de la nature ; il peut écouter le ruisseau qui murmure doucement, le torrent qui se précipite et mugit, le vent qui bruit dans la cime des arbres, le tonnerre qui gronde, les animaux qui font entendre chacun un cri différent. Mais tout cela est bien vague, bien loin de l'art et, il est permis de le croire, d'un bien faible secours pour le musicien et l'architecte. Il faut donc reconnaître à ces deux artistes une plus grande puissance créatrice qu'à leurs frères, et leur en faire un mérite particulier.

Cette seconde division des arts ne dit encore rien ni de la clarté ou de la puissance de leur vertu expressive, ni de l'élévation ou de la profondeur des sentiments qu'ils excitent. Sans vouloir déterminer une classification rigoureuse, classification sur laquelle certains auteurs remarquables ne s'accordent pas, essayons au moins une appréciation basée sur le mérite respectif de chacun d'eux.

Au premier rang voici le poète, le front ceint de toutes les auréoles. Son art, d'un consentement à peu près unanime, s'étant toujours vu attribuer la palme, nous ne la lui disputerons pas.

En effet, il embrasse tout dans son universelle sympathie ; il ne parle pas, il chante : il chante tout ce qui est, ce qui vit et ce qui sent, ce qui pense et ce qui ne pense pas, les hommes, les héros et les dieux, le mouvement et le repos, la fleur qui ne dure qu'un jour, la feuille que le vent emporte, l'enfant qui naît et le vieillard qui meurt, ce qui est triste et ce qui est gai, ce qui est gracieux et ce qui est sombre, ce qui est profond et ce qui est léger, ce qui est faible et ce qui est fort, ce qui passe et ce qui est éternel. A sa voix tout s'anime, tout parle, tout prend une âme et un corps, un corps subtil, léger, aérien, céleste, presque spirituel.

L'instrument de la poésie, c'est la parole : " La poésie, dit " Cousin, la façonne à son usage et l'idéalise pour lui faire exprimer " la beauté idéale. Elle lui donne le charme et la puissance de la " mesure ; elle en fait quelque chose d'intermédiaire entre la voix " ordinaire et la musique, quelque chose à la fois de matériel et " d'immatériel ; de fini, de clair et de précis, comme les contours et " les formes les plus arrêtées, de vivant et d'animé comme la " couleur, de pathétique et d'infini comme le son. Le mot en lui- " même, surtout le mot choisi et transfiguré par la poésie, est le " symbole le plus énergique et le plus universel. Armée de ce " talisman qu'elle a fait pour elle, la poésie réfléchit toutes les " images du monde sensible, comme la sculpture et la peinture ; " elle réfléchit le sentiment comme la peinture et la musique, avec " toutes ses variétés, que la musique n'atteint pas et dans leur

“ succession rapide que ne peut suivre la peinture, aussi arrêtée et
 “ immobile que la sculpture ; et elle n'exprime pas seulement tout
 “ cela, elle exprime ce qui est inaccessible à tout autre art, je veux
 “ dire la pensée, entièrement séparée des sens et même du sen-
 “ timent, la pensée qui n'a pas de forme, la pensée qui n'a pas
 “ de couleur, la pensée qui ne laisse échapper aucun son, la pensée
 “ dans son vol le plus sublime, dans son abstraction la plus
 “ raffinée.” (1)

Voilà pourquoi nous prenons la poésie pour mesure de la beauté de toutes les œuvres artistiques, et celles-ci obtiennent notre louange dans la proportion où elles s'approchent de l'idéal poétique. Quelle poésie ! disons-nous, à la vue d'un beau tableau, d'une suave mélodie, d'une statue vivante et expressive, d'un édifice grandiose.

D'un autre côté, la poésie a avec tous les arts des relations intimes et leur emprunte quelque chose de leur propre beauté. Par le rythme, la cadence, la mesure, elle se lie naturellement à la musique. De plus, elle reproduit les formes corporelles, animées et inanimées, elle les rend présentes, elle pétrit la matière inerte : elle cisèle des reliefs, elle grave, dessine, colore ; elle déploie devant l'œil interne toutes les richesses de la création.

La musique a été, non sans cause, appelée la sœur de la poésie ; ce beau nom lui donnait naturellement la seconde place. Mais voici que certains critiques sévères, sans doute trop peu sensibles à l'harmonie, voudraient assigner à cette charmeuse des oreilles un rang inférieur à la peinture. Ils lui reprochent de travailler sur la matière inanimée et d'exprimer des rapports purement mathématiques, ne considérant pas qu'elle a un second principe, un nouvel élément qui lui communique une vertu extraordinaire. Outre ses qualités mathématiques, le son est analogue au cri, et à ce titre il exprime directement, avec une justesse, une délicatesse et une puissance sans rivales, la souffrance, la joie, la colère, l'indignation, toutes les agitations et toutes les émotions de l'être vivant et sentant, jusque dans les plus imperceptibles nuances et dans les secrets les plus inconnus. Par cette face, il est semblable à la déclamation poétique, et fournit toute une musique, la musique expressive, celle de Gluck et des Allemands, par opposition à la musique chantante de Rossini et des Italiens.

La musique est par excellence l'organe du sentiment : tantôt elle est noble, tendre, suave ; elle parle au cœur, l'attendrit, l'adoucit,

(1) Le vrai, le beau, le bien, 9e leçon.

le remplit d'espérance ; tantôt grave, forte, vive, rapide, emportée, entraînant, elle remue, elle enflamme le cœur, agrandit, élève, ravit l'âme ; et ces sentiments elle les communique avec une intensité d'énergie dont la peinture est incapable et qui surpasse la poésie elle-même ; en un instant elle agit sur des masses d'auditeurs qu'elle ébranle, enivre et transporte.

Une autre merveille de cet art si profondément expressif, c'est qu'il peut représenter ce qu'il est impossible d'entendre. Avez-vous admiré comme Félicien David dans son *Désert* peint bien, avec des sons, le calme de la nuit et la paix du sommeil ; comme par le mouvement, il fait naître l'idée du repos ; comme par le bruit, il exprime bien le silence. Ajoutez que cet art emploie un signe tout aérien, presque immatériel, c'est l'art impalpable, invisible, éthéré, mystique. Il y a dans la musique quelque chose de divin ; aussi se prête-t-elle merveilleusement à l'expression des sentiments religieux ; elle semble faite pour exciter dans l'âme l'idée de l'infini ; nous oserions presque dire que c'est l'art chrétien par excellence.

Cependant, la musique ne saurait tout avoir. On lui impute d'être vague, fugitive, de n'exprimer qu'un nombre de sentiments limité, de faire battre le cœur bien plus qu'elle n'éclaire l'esprit. " Elle émeut, dit Lamennais, plutôt qu'elle n'éclaire ; elle ne produit pas la vision de la réalité spirituelle, elle y prépare en quelque sorte par une interne aspiration, elle en donne le pressentiment. Comme les lueurs indécises de l'aube, glissant sur de vagues horizons, montrent seulement les masses confuses des objets dont l'astre du jour manifestera les formes distinctes, elle annonce le monde idéal et ne le révèle pas." (1)

Lamartine va jusqu'à l'accuser d'être " le moins intellectuel et le plus sensuel de tous les arts." Si ce jugement nous paraît exagéré, il faut pourtant reconnaître que la musique peut exercer sur les nerfs une action fort sensuelle, et par là, plus qu'aucun des autres arts, enflammer et déchaîner les passions.

Plus universelle peut-être dans son objet, et certainement plus définie et plus précise dans ses formes que la musique, la peinture ne nous paraît ni aussi grande, ni aussi profonde, ni aussi puissante. Elle ne remue pas l'âme au même degré ; elle se prête moins complètement à l'expression des sentiments religieux, et surtout elle ne donne pas l'idée de l'infini.

Bien plus, envisagée à certains points de vue, elle ne vient

(1) De l'art et du beau, ch. II, p. 33.

qu'après la sculpture. Le dessin du sculpteur embrasse la forme des corps dans les trois dimensions de la longueur, de la largeur et de la profondeur, tandis que celui du peintre se borne aux deux premières, et ne nous fait sentir la troisième que par l'effet des ombres, des lumières et des couleurs. Ajoutez que la sculpture, en vertu de sa nature même, est par excellence l'art du dessin, tandis que la peinture est plutôt l'art des couleurs ; la première montre parfaitement la figure ou la forme, les linéaments, les contours, en un mot les traits de l'objet qu'elle représente, toutes choses peu accessibles à la seconde. Or la figure exprime plus véritablement, plus fidèlement, l'image de l'objet que la simple couleur.

Le dessin a cet autre avantage sur la couleur, que celle-ci est relative et mobile, tandis que la forme est absolue et garde toujours son caractère. L'une, plus féminine, flatte davantage les sens et rend la perception plus prompte ; l'autre, plus austère, plus grande, plus essentielle, s'adresse davantage à la raison et nous charme plus lentement. Il faut s'arrêter avec recueillement devant une belle statue, laisser à l'intelligence le temps de saisir les formes dans toute leur pureté et dégagées de l'éclat extrinsèque de la couleur ; peu à peu le rayonnement doux et voilé du marbre pénètre jusqu'à l'âme : c'est un blanc fantôme qui s'approche, qui grandit, qui s'anime, qui nous parle, qui nous transporte avec lui.

Mais voici que la peinture se relève et prend définitivement le dessus sur la sculpture. Le peintre exprime avec plus de largeur, de richesse, de variété que le sculpteur ; la couleur et la lumière sont à ses ordres, la perspective lui permet d'agrandir et d'étendre au loin son horizon et de représenter sous une vue unique les spectacles les plus divers.

Quel sentiment ne tient-il pas sous sa magique palette ? Il a la nature entière à sa disposition, la nature physique et morale : un coucher de soleil, un cimetière, un paysage, les grandes scènes de la vie religieuse et civile, enfin le visage de l'homme et surtout son regard, ce miroir des idées, des sentiments et des passions de l'âme. Plus pathétique, plus universelle que la sculpture, la peinture est aussi plus immatérielle, nonobstant ce que nous avons dit de la couleur comparée à la forme ; car elle représente non pas les corps avec leur épaisseur réelle, mais simplement leur apparence, leur image ; et par cela même, c'est à l'esprit qu'elle s'adresse.

Ch. Blanc préfère l'architecture à la sculpture et même à la peinture. L'opinion commune a raison, croyons-nous, de donner à la peinture une meilleure place, principalement à cause de son

immatérialité et de l'universalité des sentiments qu'elle exprime. Mais, avec l'auteur de la "*Grammaire des arts du dessin*," nous n'hésitons pas à nous séparer de l'opinion assez répandue qui donne le pas au sculpteur sur l'architecte.

Sans doute, l'architecte a pour objet immédiat de représenter la nature inorganique, mais il s'en faut bien qu'il s'arrête là. Autant que le musicien et le poète lui-même, il élève l'âme jusqu'à l'infini. Voyez ces masses indestructibles, inaccessibles au temps, ces monuments gigantesques qui semblent rivaliser avec les plus hautes montagnes : ne sont-ils pas l'éloquent symbole de l'éternité et de l'immensité ? Quelle puissance de conception, de comparaison et de combinaison n'a-t-il pas fallu pour élever une cathédrale, Notre-Dame de Paris par exemple ? Pour de telles œuvres, ce n'est pas trop de connaître la géométrie et l'optique, l'arithmétique, l'histoire et la musique, la philosophie et la théologie.

L'architecte s'assimile non les choses créées, mais l'intelligence qui les créa. "Chose étonnante ! s'écrie M. Ch. Blanc, dans l'ouvrage dont nous venons de parler, chose étonnante ! ce sont des assises de pierres, des blocs de marbre qu'on a chargé de nous transmettre les sentiments les plus élevés, les plus délicats, souvent les plus tendres ; c'est de la matière la plus pesante, la plus inerte, que se dégage ce qu'il y a de plus subtil dans l'âme humaine, ou pour mieux dire dans l'âme universelle. Il est arrivé que les ruines d'une architecture de granit ont excité parmi des masses d'hommes un enthousiasme comparable aux magiques impressions d'une musique enivrante ; lorsque l'expédition française en Égypte, après une longue marche dans le désert, arriva devant les colossales ruines de Thèbes, l'armée entière, saisie d'admiration, battit des mains en poussant un grand cri."

Après de l'architecture symbolique et monumentale, combien la sculpture, combien la peinture elle-même paraît froide et petite ! La sculpture ne reproduit que très imparfaitement les merveilleuses richesses de la création, elle ne sait point élever jusqu'à l'infini ni exciter dans l'âme ces sentiments pénétrants et profonds dont les autres arts ont le secret.

Toutefois, il y aurait de l'injustice à méconnaître l'importance esthétique de sa mission : la sculpture a pour objet le monde organique dans ses deux règnes, végétal et animal, avec leurs innombrables variétés. Et comme le terme de la nature c'est l'homme, le terme de l'art ou du moins de l'art plastique, c'est la statue qui reproduit la forme humaine, la plus noble, la plus divine de toutes les formes.

Par un autre côté encore, l'architecture semble le céder à la sculpture : elle est plus extérieure et n'attire point le regard au-dessous des surfaces ; tandis que la sculpture, au-dessous de la forme extérieure ou de l'enveloppe, montre quelque chose de plus intime, qui respire, se meut et donne à tout l'être son mouvement.

Ces quelques réflexions sur le beau et les arts qui nous le représentent suffisent à peine à nous en faire connaître le premier mot ; aussi renvoyons-nous nos lecteurs, que nous aurions été assez heureux d'intéresser à cette étude si attachante, aux auteurs auxquels nous avons fait nous même de si nombreux emprunts dans le cours de ce travail. Ce sont : le R. P. Félix, MM. Chs. Blanc, Chs Levesque, F. Lamennais, Th. Jouffroy, V. Cousin, L. Vitet, R. Topffer, P. Vallet, M. l'abbé Gabourit et beaucoup d'autres qui ont fait nos délices depuis de longues années et que nous serons heureux de faire connaître à ceux qui le désireront.

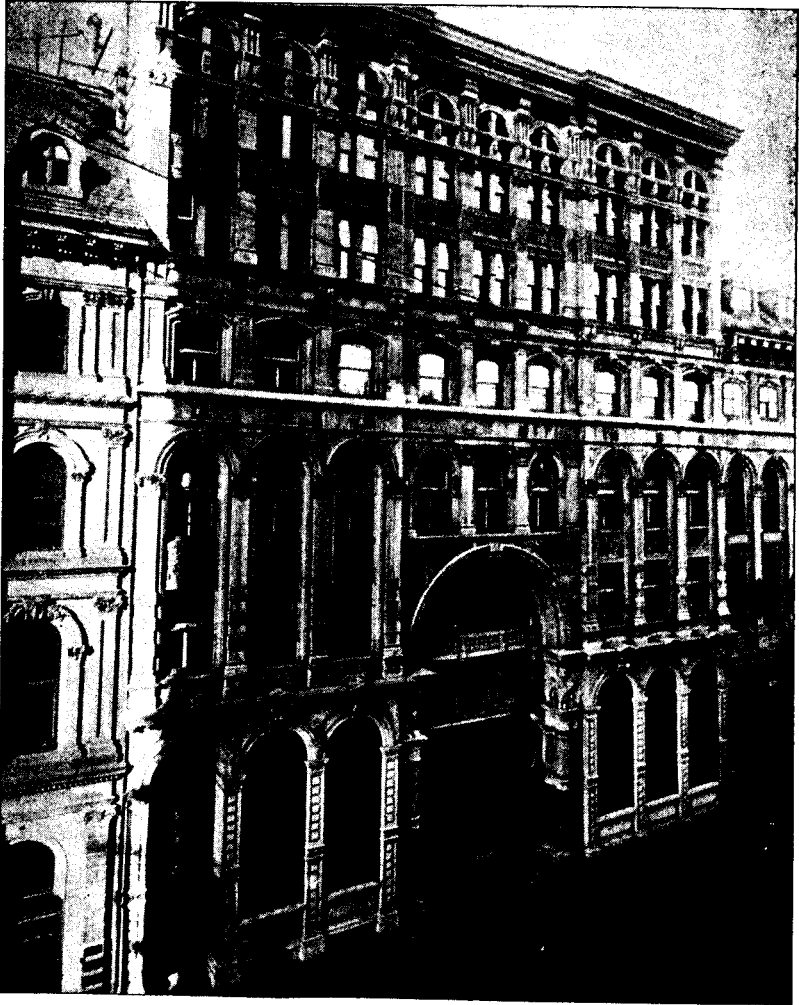
ALPHONSE LECLAIRE.



Fragment de la Berceuse d'anges, d'après H. Lauenstein.

UNE INSTITUTION NATIONALE

LA BANQUE DU PEUPLE



La Banque du Peuple.—FAÇADE.

L'étude des institutions financières d'une nation est une partie importante de son histoire, surtout quand il s'agit de l'histoire contemporaine, le commerce et l'industrie étant devenus les deux grandes puissances de nos sociétés modernes.

De toutes les institutions financières, celles dont les annales forment, en quelque sorte, l'histoire même de la civilisation du peuple par lequel et pour lequel elles sont créées, sont les institutions de crédit. Le crédit, en effet n'existe que là où la moralité privée et publique, la sécurité générale sont solidement établies ; puis, il est une des plus indispensables conditions du travail industriel, commercial ou agricole, et, par conséquent, de la richesse et du bien-être des individus et des peuples.

Le crédit prend des formes diverses. Celui qui est un des principaux ressorts du mouvement des affaires dans la société contemporaine est le *crédit de commandite*.

Le crédit de commandite met à la disposition des diverses entreprises les capitaux disséminés, qui resteraient impuissants et inactifs dans l'isolement, entre les mains de leurs propriétaires, qui ne sauraient, ne pourraient ou ne voudraient pas en faire un usage productif. C'est à lui que la France, par exemple, doit ses grandes compagnies industrielles pour l'établissement des chemins de fer, pour l'exploitation des mines, ses grands établissements de crédit comme la Banque de France, le Comptoir d'escompte, le Crédit foncier, etc.

C'est à lui que nous devons la grande institution qui fait l'objet de cette étude : *la Banque du Peuple*.

Pour ceux de nos lecteurs qui ne seraient pas versés en matières financières, nous dirons brièvement qu'une société en commandite est une société commerciale dans laquelle une partie de ceux qui la composent se bornent à verser les fonds convenus, sans prendre aucune part à la gestion. On appelle *commanditaires* les bailleurs qui fournissent les fonds pour une commandite ; *commandités*, ceux qui la font fonctionner avec les fonds d'autrui. La commandite est *simple* ou par *actions*. La commandite par actions, la plus importante de toutes, est celle qui nous occupe ici. Les commanditaires ne sont tenus des dettes que jusqu'à concurrence de l'apport par eux effectué ou promis ; les commandités seuls sont tenus sur leurs propres biens.

C'est ainsi qu'aux termes de la charte de la *Banque du Peuple*, un certain nombre de personnes nommées et désignées, et leurs successeurs, sont constituées en corps politique pour faire le commerce de Banque, ont la gestion exclusive des affaires de la banque et sont personnellement, conjointement et solidairement responsables pour toutes les obligations et dettes contractées par la corporation, tandis que les associés commanditaires de la même société ne sont tenus, en aucun cas, envers la corporation ou aucun de ses mem-

bres, ni aucune autre partie, de payer aucune somme en sus de celle qu'ils ont souscrite dans les fonds.

Il y a, dans ce système, pour les actionnaires, des garanties et une sécurité qui n'existent pas dans les *sociétés en participation*, mode adopté par d'autres établissements financiers fondés dans le même but. Les revers qui ont atteint plusieurs de ces derniers et entraîné la ruine de leurs actionnaires ont fait ouvrir les yeux aux hommes d'affaires sur le danger de responsabilités illimitées ou trop peu limitées. Ils ont fait ressortir la sagesse qui a présidé à l'organisation de la *Banque du Peuple* et permis à la plus ancienne, à la



La Banque du Peuple.—INTÉRIEUR VU DE DROITE.

première de nos banques canadiennes-françaises de traverser sans encombre des crises où d'autres apparemment plus solides ont sombré ou du moins éprouvé les plus graves avaries.

La Banque du Peuple fut incorporée par acte du parlement provincial passé dans la septième année du règne de la reine Victoria.

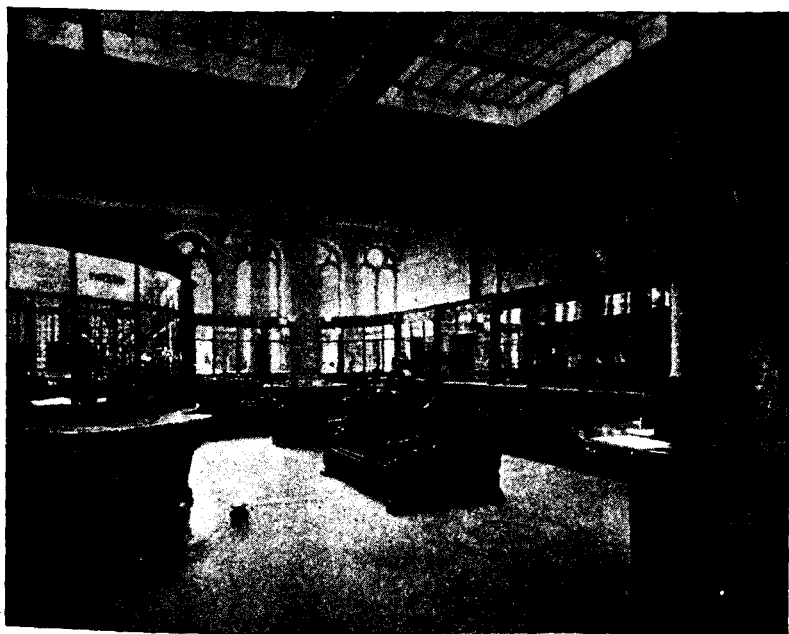
Elle était destinée à absorber la banque en commandite de Viger, Dewitt & Cie, dont le capital de £103,275 lui fut transporté et ajouté au capital nouveau s'élevant à £131,650. Ce capital fut porté à \$1,600,000 par de nouvelles émissions faites en 1856 et en 1862.

Le 3 juillet 1844 eut lieu la première assemblée des associés com-

mandités, qui nommèrent un comité composé de MM. Dewitt, Beaubien et Jodoin chargé de procurer les livres, planches, billets, en un mot tout le matériel nécessaire pour permettre à la banque de fonctionner le plus tôt possible.

C'est donc, on le voit, au lendemain des troubles de 1837-38 que des Canadiens-français doués d'un louable esprit d'entreprise mirent en commun leurs ressources pécuniaires, leur intelligence et leur énergie pour fonder un établissement de crédit devenu nécessaire à la prospérité commerciale de leurs compatriotes.

Nécessaire, disons-nous, en effet le commerce français était sys-



La Banque du Peuple.—INTERIEUR VU DE GAUCHE.

tématiquement tenu à l'écart par la seule banque qui existait alors : la Banque de Montréal. Si l'on se représente l'état du pays, tel qu'il était à cette époque, on se convaincra qu'il a fallu beaucoup de courage et de confiance pour placer des capitaux importants dans la fondation d'un établissement financier.

Le parti marchand de l'élément anglais avait eu assez d'influence sur la politique coloniale de l'Angleterre pour obtenir du parlement britannique l'Union des deux Canadas, destinée à détruire toute l'influence des Canadiens-français et à assurer la prépondérance aux Anglais.

La nouvelle constitution contraignait le Bas-Canada, qui n'avait qu'une dette insignifiante, à partager celle du Haut-Canada. En imposant l'union, le parlement impérial avait donc décrété, en réalité l'abaissement de la race française et l'avait placée dans une infériorité politique et financière vis-à-vis de l'autre population.

On voit sans peine la situation que créait cet état de choses à nos marchands. Comme nous l'avons dit, la Banque de Montréal, alors sans rivale dans le pays, les tenait systématiquement à l'écart. La petite banque particulière de Viger, Dewitt et Cie qui, seule, leur prêtait quelques secours, ne pouvait plus suffire à leurs besoins.



La Banque du Peuple.—SALLE DES DIRECTEURS.

Cette hostilité calculée de la banque anglaise à l'égard du commerce français eut un résultat tout contraire à celui qu'elle en espérait. Au lieu de l'écraser et de le ruiner, elle le consolida en l'obligeant de s'unir pour fonder des établissements de crédit à leur usage particulier.

Une politique moins haineuse, moins étroitement égoïste aurait probablement reculé de beaucoup l'établissement de nos banques canadiennes-françaises :

A quelque chose, malheur est bon.

Le 11 février 1845 eut lieu une nouvelle réunion des membres de la nouvelle société, où, après avoir constaté que le capital était souscrit et tout le matériel prêt, on élut un président, qui fut M. Louis Michel Viger et un vice-président : Jacob Dewit.



LOUIS MICHEL VIGER,
d'après un daguerréotype du temps.

Il fut décidé que la banque entrerait en opération le 1^{er} mars.

Dès ses débuts, elle se plut à affirmer bien ouvertement son caractère essentiellement canadien-français en donnant le 25 avril, à l'association St. Jean-Baptiste de Montréal 25 louis pour l'achat d'une bannière.

Le 3 juin suivant, elle soucrivit 250 livres sterling pour les victimes du grand incendie de Québec.

Le 2 mars 1846 eut lieu la première réunion annuelle des action-

naires commanditaires. Ceux-ci recommandèrent aux directeurs de faire l'acquisition d'un local situé dans un endroit plus central et plus conforme aux besoins de la banque, comme à l'état prospère des affaires.

Jusque là, les bureaux de la Banque du Peuple avaient été situés rue St. François Xavier, dans la maison maintenant connue sous le nom de *St-Lawrence Chambers* et dont le vieux pignon projette dans la rue immédiatement au-dessous de l'édifice construit depuis par la Compagnie de Télégraphe, de Montréal.

Le 16 avril 1847, il fut décidé d'acheter la propriété de la Banque de Montréal, avec tout son contenu, tel qu'il était à ce moment, où cette banque y tenait encore ses bureaux, pour la somme de £11.500. Cette maison était située au coin des rues St. Jacques et St. François-Xavier, à l'endroit où se trouve actuellement l'hôtel des postes.



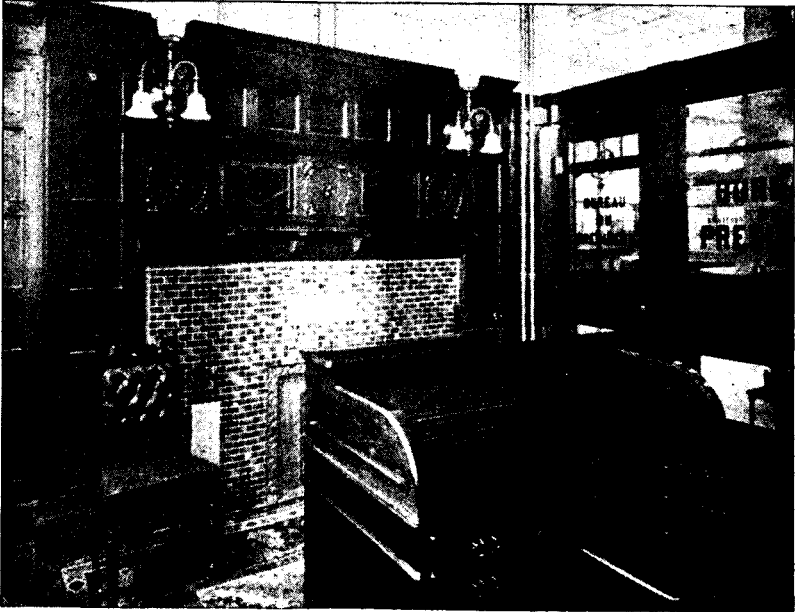
JACOB DEWIT,
d'après un daguerréotype du temps.

C'est là que la Banque du Peuple fonctionna avec un succès toujours croissant jusqu'au 1^{er} avril 1872, où eut lieu l'inauguration des nouveaux bureaux construits sur l'emplacement actuel de la banque, rue St. Jacques.

Elle avait vendu, l'année précédente, sa propriété au gouvernement pour la somme de \$150,000.00.

Nous disons que le succès de notre banque alla toujours croissant ; cela ne veut pas dire qu'elle ne se ressentit en aucune façon des crises commerciales qui revinrent à des périodes presque régulières et qui emportèrent ou du moins affectèrent gravement d'autres institutions de crédit, comme nous l'avons dit.

En parcourant la liste des dividendes semi-annuels de la banque du Peuple nous les voyons se maintenir généralement au taux minimum de 3 pour cent. Ils ne descendent au-dessous de ce chiffre qu'à deux époques dans le cours de son existence d'un demi-siècle ; ce sont les périodes de 1848 à 1853, et de 1878 à 1885. Dans ces deux crises mémorables, le taux des dividendes ne descendit jamais plus bas que 2 pour cent. Une seule fois, il fit complètement défaut

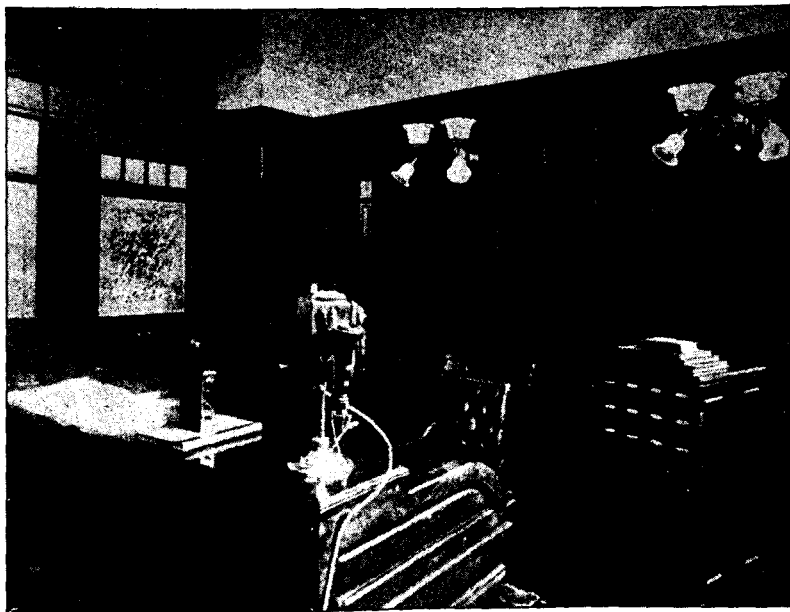


La Banque du Peuple.—BUREAUX DU PRÉSIDENT.

ce fut pour le deuxième semestre de 1884, cette date est précisément celle où les directeurs résolurent de demander au parlement fédéral

de réduire le capital payé de la Banque, de 25 pour cent. Cette réduction fut sanctionnée par acte du parlement le 1^{er} mai 1885.

A partir de ce moment, on voit le taux des dividendes remonter à 3 pour cent et s'y maintenir, pendant que le fonds de réserve, garantie supplémentaire de sécurité, augmente rapidement.



La Banque du Peuple.—BUREAUX DU CAISSIER.

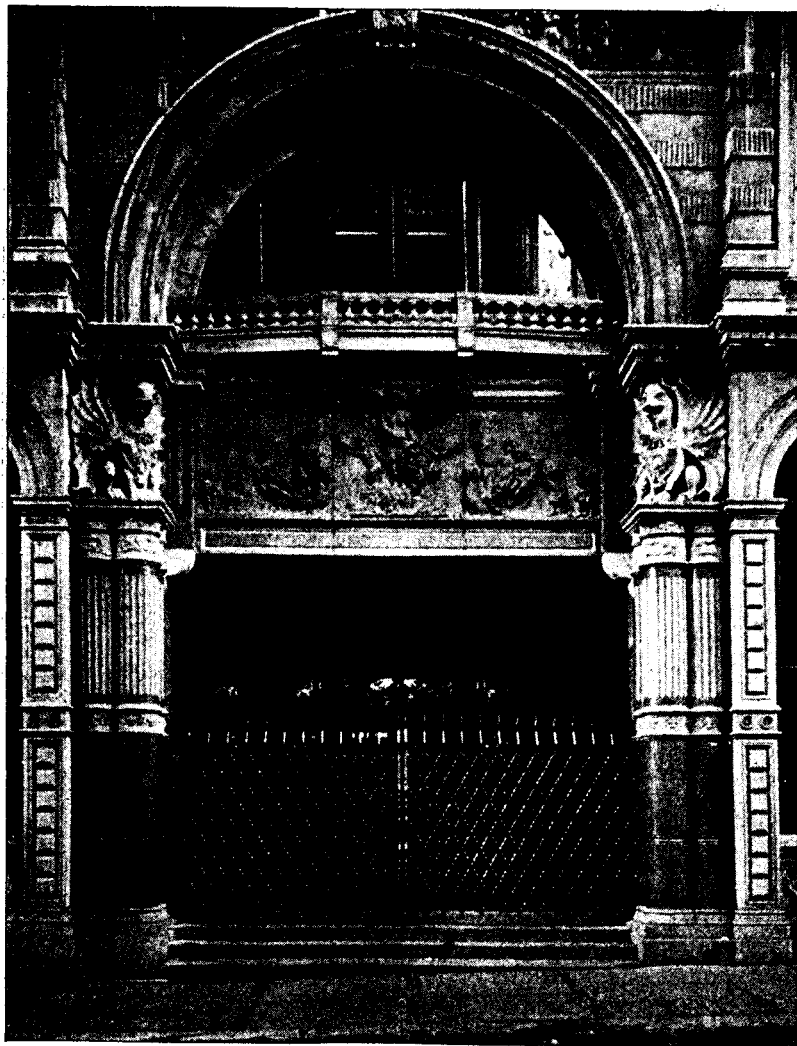
L'uniformité de direction est un des traits les plus caractéristiques de l'institution qui fait l'objet de cette étude. L'administration n'y paraît pas tourmentée par ce besoin de changements que l'on remarque partout à notre époque et que l'on paraît, bien à tort, croire inséparable du progrès.

Ainsi, pendant les 40 premières années de son existence, la banque ne compte que six présidents et chacun de ceux-ci n'est relevé de ses fonctions que par la mort. Depuis le décès du dernier président, M. Côme-Séraphin Cherrier, en 1885, la présidence est entre les mains habiles, prudentes et expérimentées de M. Jacques Grenier et tout fait prévoir que, comme ses six prédécesseurs, il restera en fonctions jusqu'à la fin de sa vie.

Des trente-quatre associés commandités qui ont successivement composé le bureau de direction de la banque depuis l'origine, seize sont également restés en fonctions jusqu'à leur mort, sept sont

encore actuellement en fonctions, dix ont été démissionnaires et un seul a été expulsé.

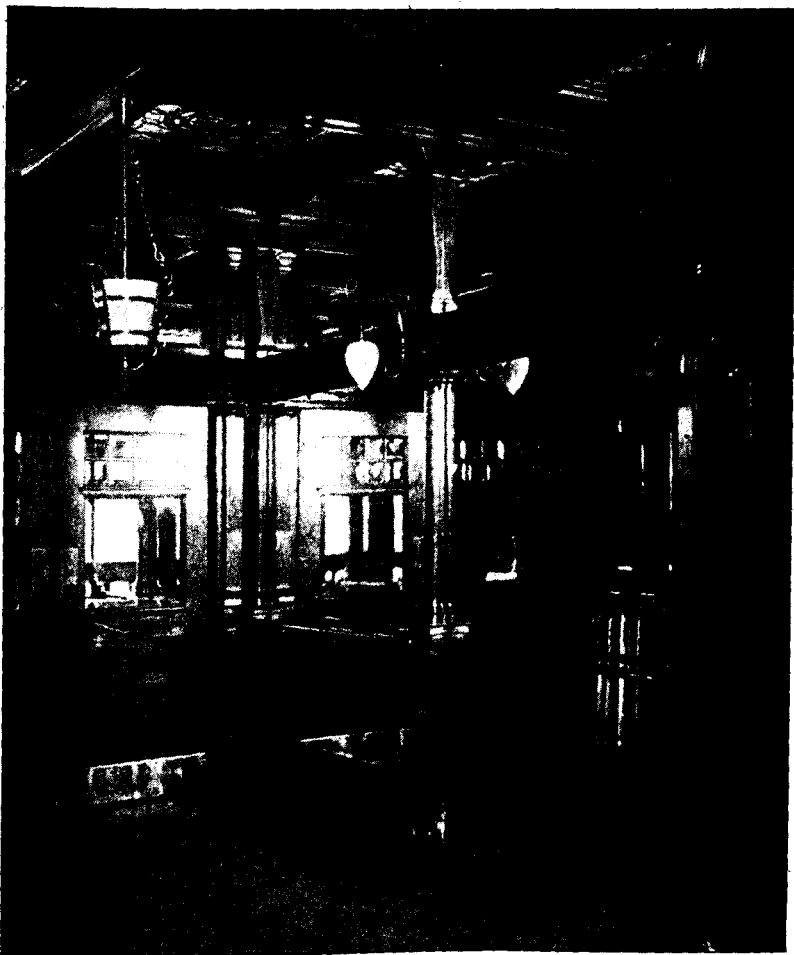
Le premier caissier, M. H. B. Lemoine, a rempli les devoirs im-



La Banque du Peuple.—ENTRÉE PRINCIPALE.

portants de cette charge pendant 32 ans. Son successeur, M. A. A. Trottier, pendant près de dix-neuf ans. M. Bousquet, qui l'a remplacé, occupe le poste à la satisfaction générale depuis 1887.

Sous la présidence active et éclairée de M. Grenier et la direction habile et prudente de M. Bousquet, la Banque du Peuple est entrée dans une ère de prospérité continue et qui ne fait que s'accroître davantage tous les ans. Aujourd'hui, elle possède un excédant de



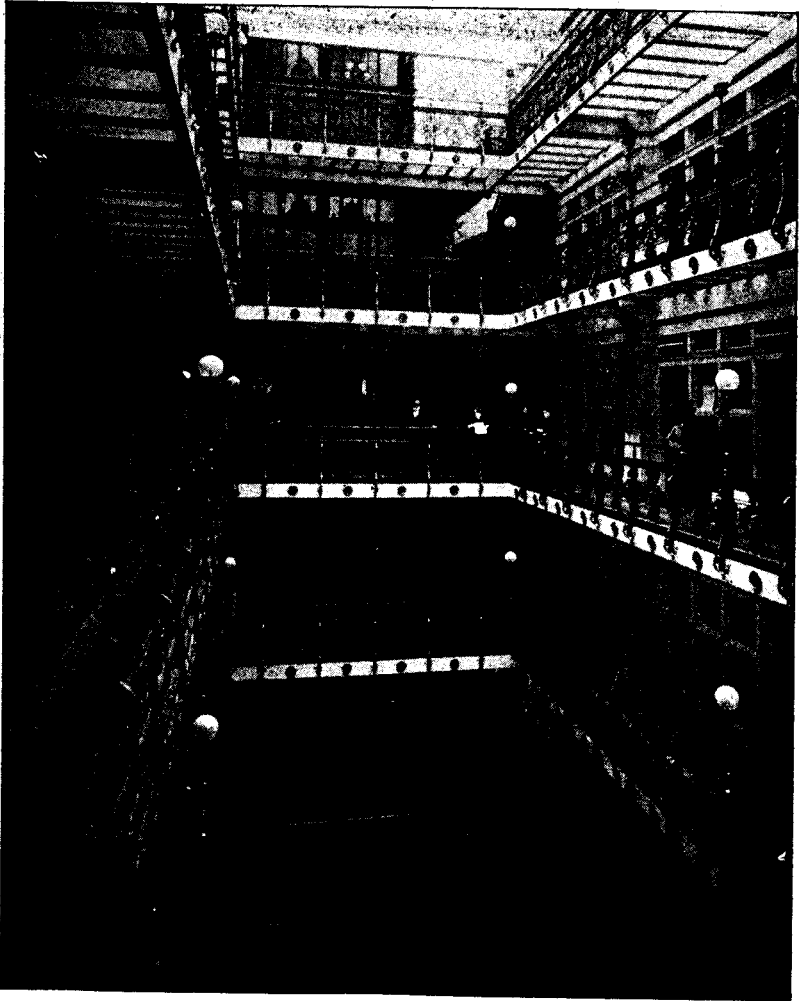
La Banque du Peuple.—ENTRÉE DES BUREAUX A LOUER. (A-conseur à gauche.)

plus de cinquante pour cent de son capital, des succursales dans les différents quartiers de Montréal et de Québec, et dans les villes de Trois-Rivières, St-Jean, St-Hyacinthe, St-Jérôme et St-Rémi.

Cette prospérité et le mouvement d'affaires toujours croissant qui

y correspond ont rendu indispensable la construction du nouvel édifice, qui est un des plus beaux ornements de notre ville.

L'ancien local, en effet, était devenu tout à fait insuffisant, car le mouvement correspondant à l'augmentation des affaires, y est très

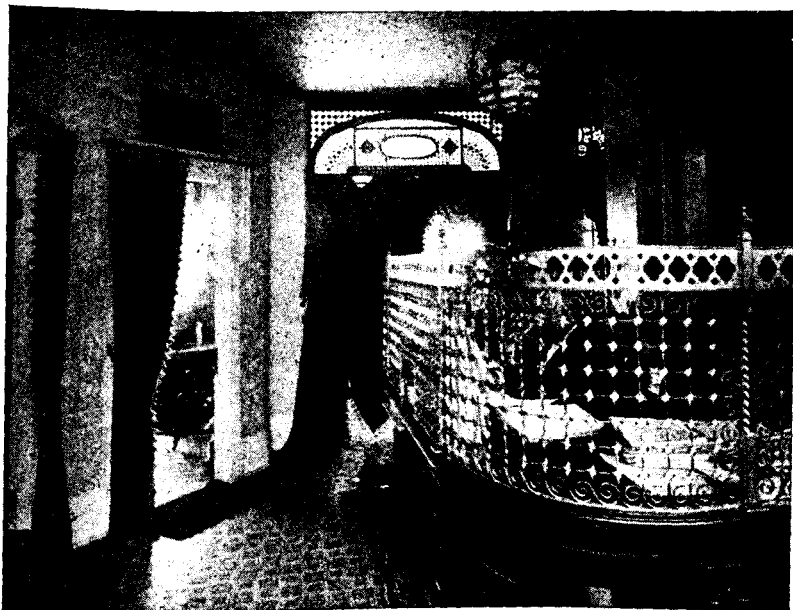


La Banque du Peuple.—GALERIE DES BUREAUX A LOUER.

considérable, et l'on peut dire, sans tomber dans l'odieux des comparaisons, que la Banque du Peuple est une des plus achalandées et ses bureaux, des plus fréquentés, de toutes nos institutions financières.

Elle a maintenant des relations européennes qui lui permettent de négocier avec avantage les grandes opérations financières, emprunts, etc, pour les gouvernements et les corporations. Tout récemment encore, elle a négocié deux emprunts de un million chacun pour la cité de Montréal et un autre d'un demi-million pour celle de Québec.

La nouvelle construction commencée en Mai 1893 est un véritable triomphe pour les architectes et les constructeurs canadiens-français. Elle coûte à peine un cinquième de ce qu'a coûté l'édifice du *New-York Life* situé vis-à-vis, et qui est l'œuvre d'architectes



La Banque du Peuple.—Entrée des bureaux de MM. Perrault, Mesnard & Venne.

et d'entrepreneurs américains : Cependant la Banque du Peuple ne contient que 20 bureaux de moins que la *New-York Life*.

Les architectes, MM. Perrault, Mesnard et Venne ont conçu leur plan de manière à conserver l'ancien bâtiment contenant les bureaux de la banque. Cela a été exécuté si adroitement que rien ne peut faire soupçonner que tout l'édifice n'ait pas été construit en même temps et sur un même plan. Cet ingénieux procédé a permis à la banque de continuer ses opérations dans le local habituel pendant tout le temps de la construction. Le personnel n'a eu qu'à transporter les livres dans les nouveaux bureaux, dès qu'ils furent

prêts, de sorte qu'il n'y a eu aucune interruption dans le fonctionnement de l'institution.



La Banque du Peuple.—Bureau particulier de M. Maurice Perrault, vu de l'entrée.

La façade de l'édifice, de style Renaissance, est très élégante et très ornementée. Le portique orné de colonnes de granit et surmonté d'un bas-relief représentant la distribution des richesses par l'agriculture et le commerce a un aspect vraiment imposant.

Les vitraux peints qui ajoutent à l'ornementation du portique et qui sont justement admirés pour la finesse des nuances et la perfection du dessin sont l'œuvre d'un artiste verrier canadien-français, M. Beaulieu.

La salle où sont maintenant les bureaux de la banque est exceptionnellement vaste et tout y respire l'élégance et le bon goût. Tout a été prévu pour assurer la prompte expédition des affaires. Le caissier assis à son bureau, dans son appartement particulier peut communiquer, sans se déplacer, avec tous les différents employés de la banque. Les employés qui ont à demander ou à donner des informations à d'autres peuvent aussi communiquer entre eux au moyen d'appareils électriques et de portevoix invisibles. L'expérience acquise par M. Bousquet, dans une visite aux principales banques des Etats-Unis, a puissamment contribué à

cette excellente installation. Les différents bureaux, disposés en demi cercle, sont entourés d'une galerie vitrée du plus bel effet.

Les bureaux du président, du gérant, des directeurs, etc., sont richement ornés et meublés et les voûtes de sûreté sont installées sur le plan le plus perfectionné.

Ce qui frappe en entrant dans la grande salle, c'est l'abondante lumière dont elle est comme inondée. Le plafond de cette salle, en effet, est en verre dépoli et situé immédiatement au-dessous de l'immense verrière, qui occupe le centre de l'édifice et éclaire de l'intérieur, les bureaux de tous les étages. Ces bureaux, grâce à ce plan ingénieux, sont ainsi éclairés eux-mêmes de tous côtés, ce qui les rend tout spécialement agréables et avantageux. Quelle différence avec les prétentieux *buildings* d'en face où nombre de bureaux n'ont d'autre éclairage que la lumière artificielle!

Deux élévateurs électriques desservent les nombreux bureaux des cinq étages, loués à l'élite des hommes d'affaires et de professions libérales.



La Banque du Peuple.—Bureau particulier de M. Perrault, vu du fond.

Les galeries qui y donnent accès sont en fer forgé artistement travaillé et le pavé est fait d'épais verre opaque.

Toutes les parties de cet immense édifice sont confortablement chauffées et fournies d'un système complet et bien installé de fils conducteurs pour le télégraphe, le téléphone et l'éclairage électrique.

En somme, le nouvel édifice élevé par la Banque du Peuple fait autant d'honneur à notre ville et à notre nationalité que le grand établissement de crédit qui en est le propriétaire et le principal occupant. La dépense relativement peu considérable qu'il a nécessitée, loin d'être un fardeau pour l'institution, est un excellent placement, le loyer des bureaux constituant un revenu important, d'un taux d'intérêt très satisfaisant, sur le capital ainsi placé.



La Banque du Peuple.--Salle des dessinateurs de MM. Perrault, Mesnard & Vennart.

Après l'avoir visité en détail, on s'étonne que sa construction n'ait coûté que \$160.000 et demandé que huit mois de travail, surtout quand on sait qu'on a pris deux ans et demi à construire la New-York Life, qui a coûté \$750.000.

Les architectes qui ont mené à bien une si vaste entreprise et ont obtenu, à un prix relativement minime de si merveilleux résultats ont droit à une mention spéciale. Ils n'en sont pas, du reste, à leur coup d'essai, car leur réputation est si solidement établie aujourd'hui qu'on s'adresse à eux pour les constructions de la plus grande

importance. Ce sont, en effet, MM. Perrault, Mesnard et Venne, qui ont fait les plans et dirigé les travaux de l'Université Laval, du collège de Philosophie, du collège Ste-Marie, de l'église St-Gabriel, l'académie du Sacré-Cœur, etc., etc., à Montréal, et des travaux de grande importance à Boston, Adams, North-Adams, Turners' Falls, South-Bridge, (Mass.), aux Etats-Unis.

Leurs vastes bureaux sont aujourd'hui situés dans l'édifice même dont nous venons de parler et qui leur fait le plus grand honneur.


L'installation de ces bureaux est en elle-même une merveille de luxe et de bon goût, qui fait l'admiration des visiteurs.



Fragment du vitrail colorié de la porte principale de la Banque du Peuple.
par D. A. Beauileu.

SAINTE ANNE ET QUELQUES PERSONNAGES HISTORIQUES

(Suite et fin)

 On sait le don précieux que fit le comte Louis de Blois, vers 1205, à son église de Chartres. Écoutons-en le récit tel que l'a fait Mgr Pie, l'illustre évêque de Poitiers, dans un de ses discours prononcé à Notre-Dame de Chartres.

“ C'était presque au lendemain de l'incendie qui avait détruit ce temple. Un des cœurs qui avaient ressenti le plus vivement la douleur de l'Église de Chartres avait été celui du brave Louis, comte de Blois. Il allait partir pour la croisade. A la nouvelle du désastre, il accourt dans cette ville ; et ce n'est qu'après avoir versé une somme généreuse pour la reconstruction du temple de Marie, qu'il se dirige vers l'Orient. Mais, parmi ces lointaines pérégrinations, la cathédrale de Chartres était toujours présente à son souvenir. Un jour, tandis qu'il priait devant le chef de sainte Anne, conservé à Constantinople, il lui vint en pensée d'acquérir une partie de ce précieux trésor. Moyennant une ample satisfaction donnée à la cupidité de ses possesseurs, son projet réussit. Ce fut son dernier tribut payé à cette église de Notre-Dame. L'infortuné prince mourut les armes à la main. La nouvelle de sa mort arriva en même temps que son envoi sacré à sa noble et pieuse épouse, la comtesse Catherine. Et peu de jours après, on lisait dans le nécrologe du chapitre de Chartres ces paroles qui s'y trouvent encore : “ Le 25 des calendes de mai de l'an 1205, mourut Louis, illustre comte de Blois, qui, entreprenant le voyage d'outre-mer pour le service de Dieu, nous donna 7 livres $\frac{1}{2}$ d'or, et qui, ayant acquis à Constantinople le chef de sainte Anne, mère de la bienheureuse Vierge Marie, l'envoya à cette église avec une enveloppe précieuse. La comtesse Catherine, épouse de Louis (c'est toujours le nécrologe qui parle), en fit l'offrande de sa part. Et la présentation d'un si grand trésor, la réception de la tête de la mère dans la maison de la fille, fut l'occasion d'une grande joie pour le peuple : “ *Unde ex tanti præsentatione thesauri, et susceptione materni capitis in domo filix, facta est lætitia magna in populo.* Depuis cette époque, la mère de Marie partagea avec son auguste Fille les hommages des fidèles chartrains.”

Lisons encore, et voyons de quels honneurs les grands de ce monde ont entouré cette relique :

“ Le comte Thibault fit faire à ses frais un vitrail représentant l'histoire de sainte Anne : une inscription mutilée y atteste encore la piété du donateur. Dans la grande verrière de la rosace septentrionale donnée par saint Louis et toute parsemée des armes de France et de Castille, sainte Anne occupe la place d'honneur. Et dans ces derniers siècles, la mère de Louis XIV, Anne d'Autriche, enrichissait encore le chœur de cette cathédrale d'un riche pavillon et d'un dôme magnifique destinés à recevoir la relique de sa sainte patronne. Or, ce sacré dépôt n'a pas été perdu. Depuis les jours de la révolution, il était déposé dans un des monastères de la cité, où, pour notre part, nous avions la dévotion d'aller le vénérer chaque année. Désormais les pèlerins de la Vierge de Chartres pourront le vénérer de nouveau dans cette église, à l'exemple du pieux Olier qui reconnut avoir reçu des grâces toutes particulières dues à l'invocation de la mère de Marie (1).”

Nous avons retrouvé le texte du nécrologe auquel Mgr de Poitiers emprunte une partie de son récit. Les sept livres et demie dont il est question, constituaient une rente annuelle à perpétuité, et non un legs pur et simple. Nous voyons aussi que la comtesse de Blois et de Clermont, femme du noble et pieux croisé, présenta à l'église, avec la sainte relique, quatre ornements précieux (2).

(1) Œuvres de Mgr de Poitiers (2e édit.), in 8°, Poitiers-Paris, 1868), t. iv, p 84 ss.

(2) E Necrologio Carnotensi (Cartulaire de N.-D. de Chartres, t. III, pp. 89-176.)

15 apr.

Ludovicus, illustris comes Blesensis, qui ad partes transmarinas, in servitium Dei, iter aggrediens, septem librae et dimidiam nobis dedit et assignavit in molendinis suis de Carnoto, annuatim percipiendas, ad suum et matris sue Adeline, et uxoris sue Katerine anniversaria in hac ecclesia celebranda, scilicet c solidos pro unoquoque, qui etiam caput S. Anne, matris beate Virginis, genitricis Dei, apud Constantinopolim, acquisivit, et huic sancte ecclesie cum pallio pretioso transmisit; unde ex tanti presentatione thesauri, et susceptione materni capitis in domo filie, facta letitia magna in populo. Clerus huius ecclesie et comitissa Katerina, que, ex parte predicti comitis, viri sui, caput presentavit, in id concorditer convenerunt, pio intuitu, statuendo: ut singulis annis, de oblationibus factis predicto sancto capiti, c solidi in augmentum et ampliore venerationem anniversarii ejusdem comitis adderentur, ex quibus distribuerentur vii denarii singulis non canonicis, et residuum canonicis qui anniversario interessent, et præterea conferrentur ex eisdem oblationibus c solidi pro remedio anime prefati comitis, ejusdem die obitus, ad refectorem pauperum de eleemosyna Carnotensi. Et multa alia huic ecclesie bona fecit (p. 89.)

(20 sept) Et (Katerina) nobilis comitissa Blesensis et Clarimontis, que caput beate Anne, matris beatissime Virginis, Dei genitricis Marie, a viro suo,

Anne de Bretagne devait plus tard imiter cet exemple. A l'occasion de son mariage avec Louis XI, la reine fit de riches cadeaux aux diverses églises de Bretagne, mais particulièrement à l'église Sainte-Anne, près de la Roche-Bernard, où elle envoya une chapelle de velours cramoisi avec un calice et deux burettes d'argent (1).

A son tour Louis XIII faisait à Sainte-Anne d'Auray un don analogue à celui du comte de Blois pour l'église de Chartres. Ce n'était pas du reste son premier acte de générosité envers la sainte patronne de sa royale épouse, Anne d'Autriche. En 1621, il avait reconstruit l'église Sainte-Anne d'Arles, et avait fourni de ses deniers quinze mille livres pour son entier achèvement.

Anne d'Autriche elle-même prodiguait sa munificence à Sainte-Anne d'Auray et à Sainte-Anne d'Apt. En 1660, profitant d'un voyage de Louis XIV, son fils, en Provence, elle vint à Apt accompagnée de la grande mademoiselle et d'une foule de courtisans. Le lendemain de son arrivée, se rendant à la cathédrale, elle vénéra les reliques de sa patronne, et lui fit don d'une somme très considérable, destinée à la chapelle qui se construisait alors en hors-d'œuvre sur la cathédrale, et qu'on appelle encore aujourd'hui chapelle de Sainte-Anne ou chapelle d'Anne d'Autriche.

A quelques temps de là, la reine d'Angleterre, femme de Charles I, dotait richement le sanctuaire d'Auray, en accomplissement d'un vœu. Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, y faisait don d'une statue en argent massif, et de même, en 1682, la femme du grand Dauphin de France, y offrait une lampe très riche, comme gage de reconnaissance. Dans des temps plus rapprochés, les maréchaux Cisseu et Bastoul déposaient aux pieds de la même Sainte-Anne d'Auray, l'épée dont ils s'étaient servis à la guerre. Noble exemple que devait imiter de nos jours le général de Charette. L'épée du général porte, à côté de l'hermine de Bretagne, une inscription où se traduit l'antique foi et vaillance bretonne : *Potius mori quam fœdari*.

illustri comite Ludovico, apud Constantinopolim acquisitum, et huic missum ecclesie, cum precioso pallio presentavit, et tria alia pallia eidem ecclesie dedit. (Comte Riant, éd. de l'*Orient latin. Ecurie sacræ Constantinopolitaneæ, Fasciculus documentorum minorum ad byzantinæ lipsana in Occidentem sæculo XIII translata*, etc., (2 in 8°, Genève 1877,) t. II, p. 184-5.

Plus haut dans les mêmes *Ecurie* (t. II, p. 73) on lit :

1205. Conventio facta inter Katerinam, comitissam Blesensem et clerum ecclesie Carnotensis, qui de oblationibus ad caput S. Annæ a Ludovico comite Blesensi et Constantinopoli ad Carnotum missum, centum solidi annuatim debeant prælevare, pro predicti comitis anniversario. (Documentum perditum : cf. *Necrologium Carnotense*, t. III, p. 89.)

(1) *Bibliothèque de l'école de Chartes*, 31ème série, t. I, p. 152.

Pro Petri Sede. Victoria quæ vincit mundum, fides nostra. “Plutôt la mort que le déshonneur. Pour le Siège de Rome. La victoire qui triomphe du monde, c'est notre foi.”—Ajoutons, pour le même sanctuaire, le reliquaire en argent massif, orné de médaillons émaillés, donné en 1858 par l'impératrice Eugénie; l'ornement brodé par la comtesse de Chambord, et pour revenir sur nos pas, la chasuble donnée par Anne d'Autriche, l'ostensoir offert par la duchesse d'Angoulême, et la lampe d'argent que la duchesse de Berry suspendit devant le maître-autel, et qui rappelle encore aujourd'hui sa mémoire.

Enfin, pour citer un fait plus récent et plus local, Sainte-Anne de Beaupré garde un précieux souvenir du pèlerinage que le Comte de Paris et son fils le duc d'Orléans y firent, il y a quelques années. L'illustre pèlerin avait promis au Rév. Père curé de la paroisse, d'offrir plus tard un don à l'église de Sainte-Anne en mémoire de sa pieuse visite, et il a royalement tenu parole. Dans le courant de juillet 1891, le Révérend Père curé recevait la lettre suivante :

“Stowe House, Buckingham, 3 juillet 1891.

“Mon Révérend Père,

“Je puis enfin vous envoyer, pour le sanctuaire de Beaupré, le souvenir que je vous ai promis, dans ma visite du 29 octobre 1890. Il a fallu du temps pour faire exécuter, par un artiste parisien, ce bas-relief en argent ciselé. Il représente mon aïeul saint Louis offrant son sceptre à sainte Anne. Je suis heureux de pouvoir me rattacher à la mémoire de mon saint ancêtre, pour présenter un hommage de ma dévotion à Celle que les pieux Canadiens viennent en foule invoquer sur les rives du Saint-Laurent.

“Je suis heureux aussi de trouver cette occasion de me recommander à vos bonnes prières en me disant

Votre affectionné,

PHILIPPE, Comte de Paris.”

Ce magnifique bas-relief est fixé dans un cadre de cuivre doré portant cette inscription :

“Offert par le Comte de Paris à l'église de Sainte-Anne de Beaupré, en souvenir de sa visite, le 29 octobre 1890.”

Au bas du cadre brille un émail aux armes du Prince : *trois fleurs de lys sur fond d'azur.*

A l'exécution artistique de ce bas-relief on reconnaît une main de maître. Le de-sin, dans tous ses détails, est d'une pureté irréprochable. Saint Louis occupe le centre du tableau, couronne en tête,

revêtu du manteau fleurdelisé. Sa noble figure respire l'énergie, la bonté et la piété qui ont distingué ce grand roi et ce grand saint. Il est à genoux au pied d'un autel de sainte Anne, dans une chapelle de style ogival, dont les ornements variés sont traités avec la plus exacte fidélité archéologique, et le saint monarque fait l'offrande de son sceptre à la chère Sainte.—La pensée du Comte de Paris était digne d'un fils de saint Louis.

V

Le lecteur se rappelle les fondations royales très anciennes dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, les églises construites par sainte Hélène, Justinien I, Basile, Léon et Justinien II. A une époque moins reculée, il est vrai, mais encore très lointaine, au treizième siècle, nous voyons Marguerite de Provence, apporter à Paris la connaissance et l'amour de la sainte patronne de sa contrée, et bâtir sur le territoire de la Glacière un hôpital dédié à sainte Anne. Vers le même temps, l'aimable et sainte duchesse dont M. de Montalembert a écrit l'histoire, sainte Elizabeth de Hongrie, instituait deux hospices dans la ville d'Eisenach, l'un sous l'invocation du Saint-Esprit, près la porte Saint-George, et l'autre sous celle de Sainte-Anne, pour tous les malades en général (1227). Ce dernier existe encore.

Tous les jours sans exception, et deux fois, le matin et le soir, la jeune duchesse descendait et remontait la longue et rude côte qui conduit de la Wartbourg à ces hospices, malgré la fatigue qu'elle en ressentait, pour y visiter ses pauvres et leur apporter ce qui leur était nécessaire ou agréable (1).

Plus tard, ce sera Simon Rodriguez, baron de Rodes, qui construira lui aussi un hospice sous le même vocable dans la ville d'Anvers. A la même époque, c'est-à-dire au seizième-dix-septième siècle, la pieuse fille de Guillaume III, duc de Mantoue, fondera également à Innsbruck un monastère de Sainte-Anne pour les religieuses tertiaires de l'Ordre des Servites, et pour mieux marquer sa dévotion envers sa patronne, elle ordonnera que toutes les tertiaires portent le nom d'Anne avec celui d'une autre sainte (2).

(1) Montalembert, *Sainte-Elizabeth de Hongrie* (2 in-12°, Bruxelles 1846), t. I, p. 355.

(2) Helyot, *Hist. des Ordres religieux* ... (8 in-4°, Paris 1794), t. II ou III, p. 320.

VI

Il y a parfois mieux, comme preuve de dévotion envers une sainte, que de lui dédier un couvent ou un sanctuaire : il y a d'aller en pèlerinage à ses autels. Si Mgr Freppel a pu dire que " faire un pèlerinage, c'est affirmer le christianisme tout entier," n'est ce pas, en tout cas, affirmer en même temps la piété ? Or, combien, parmi les grands, puisque c'est d'eux toujours que nous nous occupons, combien qui sont venus d'abord à Sainte-Anne d'Apt, le plus ancien pèlerinage de notre sainte en Occident et comme le berceau de tous les autres ? Sans parler des papes, Urbain II (1096), Urbain V (1365), Grégoire XI, l'histoire locale rappelle encore la pieuse visite de la reine Jeanne et de son royal époux Jacques d'Aragon, entre 1373 et 1376 ; de Louis II, roi de Naples, et comte de Provence, avec sa mère Marie de Blois en 1386 ; de Guy de Lusignan, roi de Chypre, à la même époque ; de René d'Anjou en 1470, vingt-cinq ans après que " le bon roi " eût confirmé les privilèges du chapitre de cette église, " en considération," comme il dit lui-même, de ce qu'il " est le dépositaire du corps de sainte Anne ; " la visite de François I en 1537, de la comtesse de Tende en 1553, du Cardinal de Conti en 1604, du maréchal de Vitry en 1633, des consuls de Villeneuve-Saint-André en 1640, du duc d'Angoulême et du comte d'Alais en 1645 ; du connétable de Lesdiguières et des députés du régiment de Mercœur en 1655 ; de la reine Anne d'Autriche avec ses dames d'honneur en 1660 ; des consuls de la ville d'Apt, qui depuis 1720, venaient annuellement le jour de sainte Anne entendre la messe dans la chapelle et, selon les archives, " faire offrande d'un flambeau de cire blanche, pesant trois livres, pour brûler dans la même chapelle le dit jour (1)."

Et combien qui sont venus à Sainte-Anne d'Auray ! En 1644, Henriette de France, reine d'Angleterre, fuyant devant ses sujets révoltés qui devaient bientôt décapiter leur roi, fut jetée par une tempête sur les côtes de Bretagne. Quelques jours après, elle pria dans l'église de Sainte-Anne. Un tableau que l'on conserve encore dans la basilique, la représente s'inscrivant sur le registre de la confrérie en présence d'un Carme et de Nicolazic. Trois ans plus tard, la reine exilée, ayant retrouvé sa fille, offrait au sanctuaire de Sainte-Anne une croix diamantée en souvenir de cette délivrance (2).

(1) Voir F.-X. Matthieu, *De la dévotion à sainte Anne (d'Apt.)* (Apt. 1861 n-8°), p. 15, 16, 95, etc.

(2) Nicol, *S.-Anne d'Auray* (1887), p. 100.

Et pour passer de suite à notre siècle, après la duchesse d'Angoulême en 1823, et la duchesse de Berry en 1828, nous voyons s'agenouiller tour à tour dans ce même sanctuaire des hommes comme Napoléon III et le général de Sonis, Montalembert et Louis Veillot. Mgr Baunard a raconté ce pieux pèlerinage du héros de la campagne d'Afrique :

“ Le 8 décembre 1872, fête de Marie Immaculée, un spectacle grandiose fut donné à M. de Sonis, dans la petite ville bretonne de Sainte-Anne d'Auray. Avant de partir pour la guerre, sept cent marins de la circonscription de Vannes étaient venus se recommander à sainte Anne. Ils revinrent tous au pays. “ M'autorisez-vous, demanda le commissaire de l'inscription maritime au vice-amiral Gicquel des Touches, m'autorisez-vous à les convoquer pour un pèlerinage d'actions de grâces ? ” — “ Non seulement je vous y autorise, répondit l'amiral, mais je vous y accompagnerai. ” C'était ce pèlerinage qui se célébrait cette année, 8 décembre 1872.

“ Toute la Bretagne était là, représentée par trente mille pèlerins. La messe solennelle fut célébrée à la *Scala sancta*, en présence de l'évêque de Vannes. Mgr Fournier, évêque de Nantes, y parla ; des milliers de fidèles s'approchèrent de la table sainte. On vit le général de Sonis s'avancer un des premiers pour recevoir son Dieu. Toute cette foule semblait n'avoir qu'un seul esprit, qu'un seul cœur. M. de Sonis pria beaucoup. Toute la nuit précédente, il avait fait faction aux pieds de sainte Anne, apprenant d'elle comment on offre une fille au Seigneur, de même qu'elle avait autrefois offert à Dieu la Vierge Marie (1). ” On sait que cette dernière ligne est une allusion à la prise d'habit de Mlle Marie de Sonis, qui eut lieu le 2 février de l'année suivante, à la maison-mère du Sacré-Cœur de Paris.

Avant le “ Saint ” de l'armée française, le 15 août 1858, Napoléon III était venu avec l'impératrice Eugénie rendre ses hommages à sainte Anne d'Auray. *L'Univers* de cette époque a traduit dans une page très belle l'impression de la France et du monde catholique devant ce grand acte de piété. Écoutons-le :

“ Le Souverain de la France en pèlerinage, à genoux devant l'autel de Sainte-Anne d'Auray, sous les yeux de l'Europe attentive, respectueuse et émue ; autour de lui, plein d'enthousiasme et d'amour comme à la solennité d'un sacre, le peuple qui a donné le dernier sang versé pour le trône et pour la croix ; à ses côtés l'impératrice, le visage inondé des larmes de son cœur, parce que ce

(1) Mgr Baunard, *Le Général de Sonis* (in 8°, Poussielgue, 1891) p. 426.

cœur de chrétienne, d'épouse et de mère, sentait cette force, sentait cette gloire, comprenait cet avenir qu'aucune pompe ne pouvait mieux lui révéler! Non, Cherbourg lui-même n'a pas offert un spectacle si grand, ne pouvait éveiller de pareilles pensées. Cherbourg est une armée puissante; la forteresse, c'est Sainte-Anne d'Auray. Si les jaloux de la France avaient l'intelligence chrétienne, c'est là qu'ils auraient pu s'alarmer. A Sainte-Anne d'Auray, l'un des sanctuaires de la nationalité française, au milieu du peuple qui priait avec Napoléon pour la France, pour l'Eglise et pour Napoléon, ils auraient deviné que la France s'élevait d'un degré encore entre les nations catholiques. Rien n'empêchera que de plus en plus, les espérances des fidèles ne se tournent vers la France. L'Empereur a fait un acte et prononcé des paroles qui valent mieux que le gain d'une bataille (1)."

Il convient d'ajouter ici, puisque nous ne l'avons pas dit tout à l'heure en parlant des libéralités des grands envers Sainte-Anne, que l'empereur laissa à l'église d'Auray un souvenir digne de lui. C'était une magnifique bannière portant en or et brodées en relief les armes impériales, sur un fond vert semé d'abeilles d'or, et de l'autre côté un grand médaillon habilement peint, représentant sainte Anne, saint Joachim et la sainte Vierge gracieusement groupés. De son côté l'impératrice Eugénie offrit un reliquaire splendide, et contenant une relique de sainte Anne envoyée de Rome, sur sa demande, par sa Sainteté Pie IX.

Et bien avant de Louis et Napoléon III, à peu près au temps où le bon roi René venait faire ses dévotions à Sainte-Anne d'Apt, nous aurions pu voir un roi d'Angleterre venir faire aussi les siennes à *Saint Annes in the Wodde*, comme dit le vieux texte anglais que nous avons sous les yeux. Les détails ici nous manquent, mais les trois lignes du vieux chroniqueur nous en disent assez long déjà. Le roi s'appelait Henri VII, et c'était en 1486. Cette année-là, il vint visiter Bristol et logea à l'abbaye de Saint-Augustin, où l'abbé et ses moines l'avaient reçu avec la procession et les hommages accoutumés. Et le matin suivant, quand le roi eut dîné, il se mit en route pour un pèlerinage à *Sainte-Anne dans le bois* (2). Ce "Sainte-Anne

(1) Nous avons trouvé cet extrait de *l'Univers* dans la revue belge intitulée : *Précis historiques*, Bruxelles, année 1858, no 19, ou 162e livraison, p. 453.

(2) Leland's *Collectanea*, t. IV, p. 201, cité par Britton : *The hist. and Antiq. of the abbey and cathed. Church of Bristol*, dans les *Cathedral antiquities* (5 in-8, London, 1836). Texte: "Within Saint Austein's Church th' Abbot and his convent receyved the King with Procession as accustomed. And on the morne when the king had dynede he roode on Pilgremage to Saint Annes in the wodde."

dans le bois" est pour nous d'une saveur exquise: c'est le silence, c'est la pénombre, c'est l'indéfinissable parfum, c'est tout ce qui dit et inspire la piété.

Ne faisons pas trop de reproches aux historiens profanes, puisque parfois ils daignent descendre, comme celui que nous citons tout à l'heure, aux petits détails de la vie intime et de la dévotion de leurs héros. Ainsi Jehan de Wavrin, Seigneur du Forestel, nous raconte dans ses *Anchiennes cronicques d'Engleterre* (1), avec tout le développement que le sujet comporte, le vœu très touchant d'un autre roi d'Angleterre, Edouard IV. C'était quelques années avant le fait que nous venons de rapporter, c'est-à-dire en 1478. Le roi avait à faire justice d'un soulèvement du comte de Warwick, et il s'apprêtait à régler le différend par la force des armes.

Écoutons maintenant l'aimable chroniqueur dans son vieux et pittoresque langage :

"Le roy et son ost... vinrent à une ville appelée daventry, où, le dimence, le roy en grant devotion oy le divin service, car il estoit le jour de Pasques flories, en la grande Eglise, où Dieu et sainte Anne monstrerent ung beau miracle, signifiant bon prodige et heureuse adventure qui devoit advenir par la main de Dieu au dit roy, en la mediation de ceste benoite matronne sainte Anne.

"Vray est que quant le roy Edouard estoit hors de son royaume, en grant trouble et pensee par l'adversité devant ditte, il requerait souvent nostre Seigneur Dieu, sa glorieuse Mere et les beneurez sains et saintes de Paradis, entre lesquelz il avoit especiale devotion à madame sainte Anne, la pryant qu'elle le vouldist ayder en sa querele, et à elle se voua, disant que à la premiere ymage pourtraite ou taillee à la samblance d'elle qu'il trouverait, il y ferait ses prières et offrandes. Or advint que en ce saint dimence de Pasques flories, ainsi que le roy alloit à procession, et tout son peuple aprez luy, par bonne devotion, comme au service du jour apartenoit, ainsi que la procession fut revenue dedens l'église et arrestee devant le crucefix, où le peuple s'agenouilla reveramment, le roy pareillement se mist à genoux pour honnorer le crucefix, et là à ung piller, pendoit à l'encontre du roy un tableau fermé et cloz d'une cheville de fer, comme il est coustume en quaresme de muchier toutes ymages es eglises: dedens lequel tableau ainsi fermé avoit une petite ymage d'allebastre fourmee et taillee selon la figure et semblance de madame sainte Anne; lequel tablet, ainsi fermé que dist est, se ouvry soubdainement en rompant ceste dite cheville de

(1) Cf. *Collection de la Société de l'histoire de France* (in 8°, Paris 1863 ss.,) t. III, p. 117 ss.

fer, laquelle chose bien aparcheurent le roy et tout le peuple, qui là estoit present. Et quant le roy congneut l'ymage, il luy souvint soubdainement de son veu, remercyant Dieu et sainte Anne, et prenant ce pour bon espoir de prospereuse adventure que Dieu luy vouloit envoyer en sa querele. Si honnoura l'ymage en donnant illec ses offrandes humblement et devotement ; aussi firent tous les assistens, moult esmerveillés du dit miracle."

Et le lecteur devine le résultat, c'est-à-dire la "descomfiture" du comte de Warwick, en attendant qu'il fût "occis." La victoire " par la voullenté de Dieu, le merite des glorieuz sains et moienant la vraye querele, demoura au roy Edouard...et y estoient ses ennemis plus de xxx m (30,000) comme il fut sceu de vray, contre ix m : non plus n'en avoit. Après laquelle bataille ainsi finée, le roy haultement remercyra Nostre Seigneur de la belle grace que fait lui avoit en ceste journee (1)."

En passant, ce comte de Warwick était-il un descendant de la famille du même nom qui, sous Henri IV d'Angleterre, quelque soixante ans auparavant, faisait placer sur son tombeau une statue en pierre de sainte Anne, " peinte des plus fines couleurs et ornée d'or, d'azur, de fine pourpre, et de fin blanc (2) ? "

Quoi qu'il en soit, ce vœu du roi Edouard IV nous en rappelle un autre d'un intérêt historique plus grand encore, parce qu'il se rattache à un personnage plus célèbre, et nous n'avons pas besoin de dire, tristement célèbre. Comment, en ces pages nôtres, Luther—car c'est de Luther qu'il s'agit—comment Luther peut-il trouver place ? Nous venons de l'insinuer, mais son biographe d'un côté, et M. Michelet de l'autre, nous l'apprennent un peu plus complètement. Voici d'abord ce que M. Audin raconte :

" Luther avait, en 1505, reçu ses grades en philosophie, et il se mettait à étudier la physique et la morale d'Aristote, lorsqu'un évènement fortuit vint donner une autre direction à ses idées : son meilleur ami, le jeune Alexis, mourut à ses côtés, frappé du tonnerre. Luther ferma les livres d'Aristote qu'il avait à peine ouverts : dieu inconnu pour lui, qu'il ne cessa de poursuivre jusqu'à la mort, et dont il appelait la philosophie une œuvre diabolique. Effrayé comme Paul sur la route de Damas, l'écolier leva les yeux au ciel et crut entendre une voix qui lui criait : " Au couvent ! "

(1) J. de Wavrin, *Loco cit.*, p. 127 ss.

(2) Walpole (Vertue) *Anecdotes of Painters*, t. I, p. 39. Voir Art. de la Peinture, Appendice.

“ Alors, après avoir invoqué le secours de sainte Anne, il fit vœu d’embrasser la vie monastique. La nuit venue, il quitta sa chambre, sans dire adieu à ses condisciples, un petit paquet sous le bras, où il avait enfermé soigneusement un Plaute et un Virgile, et il alla frapper à la porte du couvent des Augustins.

“ Le lendemain, il renvoyait à l’Université ses insignes de maître, l’habit et la bague qu’il en avait reçus en 1503 (1).”

M. Michelet, racontant le même fait, d’après les mémoires mêmes de Luther, est plus explicite dans la question du vœu :

“ En 1505, dit-il, un accident donna à la vie du jeune homme une direction toute nouvelle. Il vit un de ses amis tué d’un coup de foudre à ses côtés. Il pousse un cri, et ce cri fut un vœu à sainte Anne de se faire moine s’il échappait. Le danger passé, il ne chercha pas à éluder un engagement arraché par la terreur. Il ne différa que de quatorze jours l’accomplissement de son vœu (2).”

Dieu seul, pour l’heure présente, a les secrets de ses jugements, mais si saint François de Sales ne voulait pas prononcer de l’éternelle réprobation du sacrilège réformateur, ne pouvons-nous pas penser qu’il était possible à sainte Anne de se rappeler, à l’heure pour lui la dernière, ce vœu de sa vingtième année ?

Mais restons dans le domaine des faits, puisque c’est proprement celui de l’histoire, et par conséquent le nôtre ici.

Il y a un fait qui trouverait place dans cet article si nous ne l’avions déjà longuement traité ailleurs. On se souvient de tant de noms célèbres qui se sont rencontrés sous notre plume, quand nous avons écrit la bibliographie de notre sainte. Toute allusion personnelle mise à part, écrire un livre ou un poème, ou une page en l’honneur d’un saint, ce peut être un acte de piété. Et si tant d’auteurs n’ont marqué plus ou moins leur place dans l’histoire que pour ce seul fait, il en est quelques-uns qui sont célèbres à d’autres titres, et qui, par cela même, honorent davantage le culte de sainte Anne. Eustache d’Antioche, saint André de Crète, saint Jean Damascène, ce sont de grands noms parmi les Pères de l’Eglise, et l’on n’a pas oublié les pages pieuses qu’ils ont consacrées à la sainte mère de Marie. L’abbé Trithème et Malvenda ne sont pas non plus

(1) Audin, *Histoire de Luther* (éd. de 1850) t. I, p. 17; éd. de Louvain 1845 (2 in-8) t. I, p. 7.

(2) J. Michelet, *Mémoires de Luther, écrits par lui-même*, (2 in-8o, Bruxelles, 1845), t. I, p. 13.

des inconnus, pas plus que Scaliger, Erasme, et d'autres plus rapprochés de nous, comme le père Faber, comme Brizeux et Thomas Moore.

VIII

De même, nous passerons rapidement sur les confréries, parce que ce sujet sera plus loin la matière d'un article spécial. Mais à l'avance, nous en signalons l'élément historique, nous allons dire l'élément illustre qui nous occupe ici.

Nous le verrons. la ville de Gand possède la plus ancienne confrérie de sainte Anne que l'on connaisse historiquement. Cette confrérie avait son siège à l'église Saint-Nicolas. Il y a quelques années, nous avions l'avantage de visiter cette église et d'y retrouver encore des monuments de son ancienne dévotion envers notre sainte. L'un d'eux est un panneau richement encadré datant, selon toute apparence, de la seconde moitié du xvii^e siècle, et contenant la liste des principaux membres de l'association. Le mauvais état du cliché photographique que nous avons fait faire alors sur place ne nous permet pas de retrouver tous ces noms illustres. Mais il nous suffira de pouvoir démêler encore ceux de Philippe le Hardi et de sa femme, Marguerite de Flandre (1384) ; de Philippe le Bon, duc de Bourgogne ; d'Isabelle, fille du roi Jean de Portugal (1477), de Charles le Teméraire avec sa femme Catherine, fille de Charles VII, roi de France ; de Marguerite, sœur du roi Edouard d'Angleterre (1477) ; du noble seigneur Jean de Luxembourg, lieutenant de Philippe le Bon ; de Philippe II, roi des Espagnes et des Indes ; de Marguerite de Parme, régente des Pays-Bas ; de Marie, reine d'Angleterre ; des sérénissimes Albert et Isabelle, archiducs d'Autriche et ducs de Bourgogne ; du très excellent Don François de Mello, suprême régent des Pays-Bas, rendu célèbre par sa défaite à Rocroy, etc. On le voit, cette fois encore, les grands du monde n'ont pas dédaigné la dévotion des "simples", comme on les appelle, et ce vieux panneau de Saint-Nicolas vaut à lui seul tout un panégyrique :

La liste est plus longue encore et non moins brillante pour la confrérie de Sainte-Anne d'Auray. Après le nom d'Anne d'Autriche qui l'avait fondée, l'ancien registre mentionnait le Dauphin, depuis Louis XIV, et Philippe d'Anjou, duc d'Orléans ; Henriette-Marie, fille de Henri IV, sœur de Louis XIII et femme de Charles I d'Angleterre, avec sa fille Henriette-Anne, duchesse d'Orléans ; Charlotte, duchesse de Montmorency, mère du Grand Condé ; Nicole de Lorraine, femme de Charles IV ; Anne de Bourbon, les du-

chesses d'Elbeuf, d'Uzès, de Montbazan, de Vitri, de Cossé-Brissac; les comtesses d'Egmont, de Saint-Paul, de la Guiche, de Schomberg, de Baynast; Louise-Isabelle d'Etampes, maréchale de la Châtre, et pour couronner tous ces noms de femmes, Marie de Rabutin-Chantal, marquise de SEVIGNÉ.

Parmi les noms d'hommes, on distinguait M. Olier, fondateur de Saint-Sulpice; M. de Marbeuf, baron de Blaison, président au parlement de Bretagne, et les autres présidents de Bourneuf, de la Goublaie, de Bréquigny, de Baud, de Brie, du Belloy, de Lanferney; les conseillers du Guesclin, de Dreux, des Ferrières; l'écuyer du roi de Marhan, le grand-voyer de Dol de Cleuz etc; puis les de Molac, de Perrien, de Montaigu, de Birague, d'Argentré, de Villeneuve, d'Épinay, de Freté, de Dorval, de Coëtlogon, de Cérizay, de Saint-George, et tant d'autres avec toutes leurs familles.

Un registre plus récent présente les noms de la duchesse d'Angoulême, de la duchesse de Berry, de Napoléon III, de l'impératrice Eugénie, du général Lamoricière, etc.

IX

Nous touchons à la fin de cet article, nos souvenirs historiques ne nous fournissant plus guère qu'un fait digne d'intérêt. Notons pourtant, avant d'y arriver, le respect de Jacques II roi d'Aragon pour la fête de sainte Anne, puisque, en 1479, il ordonna qu'il y eût ce jour-là vacance des tribunaux, comme aux fêtes de la sainte Vierge.

Accordons aussi un dernier souvenir à la piété d'Anne d'Autriche. La reine elle-même va s'expliquer :

“ Lettre de la reine Anne d'Autriche, aux Consuls de la ville d'Apt.

“ Messieurs,

“ Le soin que vous avez apporté pour l'accomplissement du désir que je vous avois témoigné de jouir de quelque portion des reliques de sainte Anne, m'a été si agréable, que comme la loy de reconnaissance est naturelle en moy en toutes choses, je vous ay voulu faire voir, par le retour du sieur des Baumettes, votre député qui me l'a rendue de votre part, le ressentiment que j'en ay, qui est tel que je puis vous assurer de n'oublier jamais vos bonnes volontés que je représenteray à ma mémoire autant de fois que je jetteray les yeux sur ce présent d'incalculable valeur, que ma dévotion

m'enjoint d'avoir perpétuellement sur moy qui ne le perdroy point de vue : et s'il se présente quelque occasion de vous gratifier, je m'y emploierai d'aussi bon cœur que je prie Dieu qu'il vous ait, messieurs, en sa sainte garde.

“ Fait à Paris, le 10 novembre 1623.

Signé : ANNE. (1)”

Voici maintenant le fait auquel nous faisons allusion. Nous ne pouvons rien faire de mieux que de reproduire tels que nous les possédons, deux documents qui s'y rapportent, regrettant toutefois que le plus intéressant des deux nous ait été livré incomplet.

“ 17 décembre 1359. Lettre d'Yolande de Bar, dame de Cassel, au sujet du vœu qu'elle avait fait d'offrir à sainte Anne une image d'argent, du poids que pourrait avoir son fils.

A tous ceux qui ces présentes verront et orront, Yolande de Flandres, Comtesse de Bar et dame de Cassel, salut en Nostre Seigneur Jehesu-Christ.

“ Comme pieça neüssiens voei et promis faire ouvrer une ymaige d'argent en figure et remembrance de madame sainte Anne, mere de la glorieuse Vierge Marie, mere nostre Seigneur Jehesu Christ, au juste poids d'argent de nostre aimé fil Robert, duc de Bar, a prendre au jour que nous voudrions faire ouvrer ycelle ymage, pour donner à une eeglise en l'honneur de ma dicte dame sainte Anne, lequel nostre fil puest peser a present environ neuf vins et quatorze mars d'argent en œuvre, et en fasson dycelle ymage puist couster environ seix cens petits florins..... Considéré l'effet d'ycelui nostre vœu et promesse estre sujet a pertes et peris au temps qui court, etc. etc (2).”

Cette première pièce est expliquée et complétée par la suivante :

“ 16 juin 1358. Dispense accordée à Yolande de Bar, dame de Cassel, au sujet du vœu qu'elle avait fait d'offrir à sainte Anne une statue d'argent du poids et de l'image de son fils.

“Dispense accordée à noble dame Yolande de Flandres, comtesse de Bar, dame de Cassel, par François, cardinal du titre de Saint-Marc, commis à ce par le pape Innocent, d'accomplir le vœu qu'elle avait fait de faire présent à une église où il y aurait autel de sainte Anne d'une image d'argent de la représentation et du

(1) Aux Archives de l'Hôtel de Ville d'Apt.

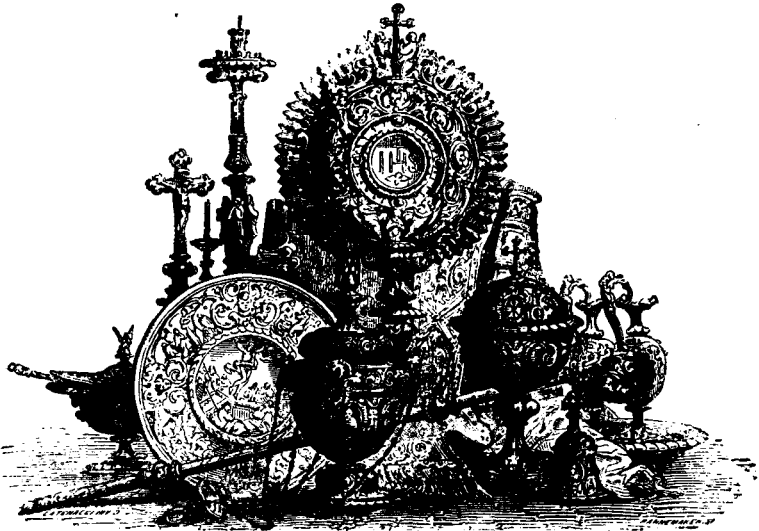
(2) Trésor des chartes de Nancy. *Essai hist. sur Yol. de F.* par M. le Dr de Smyttere, p. 157, cité par *Dehaisnes, Documents...* t. I, p. 414.

poids de son fils le duc de Bar ; ayant trouvé qu'il aurait fallu y employer 190 marcs d'argent et que les ouvriers et orfèvres demandaient 600 escus d'or et une année entière pour y travailler, et qu'en outre il pourrait arriver que les seigneurs des lieux où serait donnée la dite image (statue) la pourraient enlever et en convertir l'argent en autre usage, il lui est accordé, en commutation de vœu, d'en faire faire une du poids seulement de 10 marcs et de convertir le surplus en fondations de chapelles, ou en acquisitions d'héritages pour les églises et ornemens par l'avis de son confesseur.

“ Donné à Avignon, le 16 des kalendes de juillet de l'an VI du pontificat du pape Innocent VI (1358) (1).”

(1) Dehaisnes, *Documents*, t. 1, p. 393, d'après M. de Smyttere, *Essai hist. sur Yolande de Flandre*, p. 156.

fr Paul-V. Chastant
des frères jacobins



CHRONIQUE DU MOIS

I.—L'allocution du pape. II.—Le pape et le czar. III.—Crise politique en France. IV.—Discours de l'empereur d'Allemagne. V.—Mort de François II. VI.—Élévation du P. Langevin au siège de St-Boniface. VII.—Les écoles du Nord-Ouest. VIII.—Mort de l'hon. M. Tassé.

En réponse à l'adresse du Sacré-Collège lue par S. Em. le cardinal Monaco La Valetta, le 23 décembre, le Saint-Père a prononcé l'allocution suivante :

“ Les souhaits et les vœux que vient de Nous exprimer, par la bouche de son digne doyen, le Sacré-Collège des cardinaux, à l'occasion du retour des joyeuses solennités de Noël, vont droit à Notre cœur. Et Nous, en les accueillant avec gratitude, Nous levons les yeux vers le Sauveur du monde, le suppliant humblement, pendant les augustes mystères que nous allons célébrer en ces jours, de daigner affermir ces vœux par sa grâce miséricordieuse et les exaucer pleinement.

Parmi ces vœux très agréables, il Nous plaît d'arrêter la pensée sur celui par lequel on Nous souhaite de voir la civilisation chrétienne répandue et florissante dans les peuples et le règne de Dieu étendu sur la terre. C'est précisément à ce noble dessein, auquel se rattachent, pour qui juge sagement, des biens inestimables, que Nous avons consacré sans relâche depuis plus de trois lustres le meilleur de Nos soucis apostoliques. En cela, Nous l'avouons plein de gratitude, la bénédiction du Ciel fut vraiment large pour Nous, bénédiction qui Nous apporte sans cesse de nouveaux motifs de force et d'espoir. Notre parole se réfère principalement à ce réveil salutaire et si désiré de foi religieuse qui éclate et se manifeste dans les diverses nations. Elles furent jadis, et pendant plusieurs siècles, favorisées par la foi et comblées des bienfaits les plus signalés. Mais, depuis lors, par trop oublieuses de son œuvre régénératrice, elles n'ont pas craint de se tourner contre elle et même de la renier.

Aujourd'hui, par un dessein de la Providence, il arrive que, par suite des mécomptes, des déconvenues, des périls croissants de l'ordre moral et social, elles en viennent à considérer et à reconnaître désormais quelle souveraine folie c'est de négliger, de dédaigner même le règne de Dieu et sa justice. Elles voient que

les Etats, tout comme les individus, se flattent en vain de pouvoir obtenir bien-être, bonheur et perfection, s'ils ne les cherchent dans le Souverain Auteur, Modérateur et fin dernière de toute créature. Elles voient que, la foi en Dieu rejetée, ni la conscience du devoir ni les vertus civiques ne sont rien qui vaille, et que les lois elles-mêmes et les rigueurs ne suffisent pas à contenir les esprits, à maîtriser les multitudes, mais plutôt peut-être à les exaspérer.

Les choses étant d'une telle évidence, qui ne voit la souveraine importance qu'il y a pour tous de travailler de concert, unanimement, afin que ce réveil et cet accroissement de la foi chrétienne se répandent librement et pénètrent vigoureusement dans toutes les veines de la vie publique et privée ?

Ah ! que Dieu venge son honneur si indignement vilipendé ! Que son nom résonne vénéré dans les Chambres législatives, dans les collèges, dans les académies, dans les associations, dans les familles, et que, par les soins de ceux qui en ont la charge, il soit rendu aux armées, aux écoles, aux ouvriers, aux peuples qui en sont affamés !

Ainsi, la foi en Dieu étant enracinée, et la société étant tout entière animée de son esprit, voici que l'homme sera comme refait à une vie nouvelle, tendra vers un but plus noble, se dirigera en toute sécurité vers la recherche des plus hautes vérités, s'ornera de tout ce qu'il y a de plus distingué dans la civilisation, s'excitera aux plus généreuses vertus, lesquelles en le perfectionnant pour la vie terrestre, le dirigeront vers la conquête de la vie céleste. C'est là, en effet, la civilisation qu'a heureusement apportée aux hommes le Verbe de Dieu fait chair.

Mais vous avez voulu, Monsieur le Cardinal, dans votre exquise piété, nous transporter du mystère de Bethléem au mystère des saints autels. Vous avez rappelé l'Eucharistie comme étant le point central où se rencontre et s'alimente la vie du christianisme, et qui est le sacrement de l'unité, de la paix, de l'amour. Vous avez spécialement rappelé les congrès eucharistiques, destinés à en raviver et à en propager le culte. Tout cela Nous a réjoui grandement.

Ce Nous est une consolation de Nous remémorer ces assemblées, que Nous avons toujours favorisées et qui, en ces dernières années, ont été tenues chez diverses nations.

Mémorable entre tous fut le congrès de Jérusalem, ville privilégiée, témoin fortuné de l'institution de ce sacrement ; mémorables aussi furent, dans notre Italie, d'abord celui de Naples et, naguère, celui de Turin, célébrés avec une grande pompe et une grande solennité ; aujourd'hui c'est à Milan qu'on songe et qu'on s'appête

à imiter ces exemples, et c'est fort bien, car la reconnaissance veut qu'on redouble les moyens de réparer les outrages que l'Homme-Dieu reçoit dans ce mystère ineffable ; en outre, la nécessité réclame non moins qu'on recoure à lui avec confiance pour implorer l'amplitude des divines miséricordes.

Et maintenant, en échange des sentiments pleins d'affection que le Sacré-Collège nourrit pour Notre personne, Nous souhaitons que le Divin Enfant lui accorde l'abondance des biens les plus désirables, et Nous lui donnons comme aux évêques, aux prélats et à tous ceux qui sont ici présents, la Bénédiction Apostolique."

* * *

Le prince de Lobanoff, envoyé extraordinaire du czar près le Vatican, a été reçu en audience de congé par le Saint-Père. Le représentant du czar est parti pour retourner à son poste de Vienne, satisfait et enchanté de l'accueil de la cour pontificale.

Rien n'a été épargné de part et d'autre pour affirmer la cordiale entente du Vatican avec la Russie. De plus, on a remarqué que tout le corps diplomatique près le Saint-Siège s'est empressé de fêter l'envoyé russe. La presse stipendiée par M. Crispi s'est empressée de lancer d'habiles insinuations pour préparer le terrain, afin de pouvoir crier plus tard que le Vatican a obtenu un insuccès. A cet effet, elle a prétendu que l'envoyé du czar avait été chargé de traiter avec le Pape la question de l'adoption du calendrier grégorien, qu'il devait faire des ouvertures pour l'union de l'Église russe avec l'Église romaine, etc., etc. On se réserve d'annoncer ainsi dans quelques jours que les négociations n'ont point abouti.

Une simple réflexion suffira pour détruire tout cela.

Jamais un envoyé extraordinaire, pour annoncer l'avènement d'un souverain, n'est chargé d'autre chose que de cette annonce. Le prince de Lobanoff n'a donc eu nulle autre mission, et si le Vatican veut traiter avec la Russie, il a pour cela le ministre résidentiel de Russie, M. Iswolski.

On comprend que dans la presse italienne on soit un peu grincheux vis-à-vis de l'envoyé russe près du Vatican.

Le général Ignatieff, envoyé auprès de la cour du Quirinal ne s'est pas montré bien expansif et n'a point prolongé son séjour officiel. La *Tribune* raconte avec un certain dépit que le général, à peine sa mission terminée, sans accepter de banquets et d'invitations, a feint de partir de Rome. Il s'est fait saluer à la gare par

les autorités et au moment où l'on le croyait en route, il sortait de l'autre côté du wagon, prenait une voiture du côté opposé à la gare et se rendait à l'hôtel Molaro pour demeurer avec sa fille.

Cette façon expéditive de se délivrer de toutes les obséquiosités officielles des Italiens ne pouvait certainement pas plaire aux journaux du gouvernement. La *Tribune* ajoute que le général Ignatieff a tenu cette conduite parce qu'il voulait, entre autres, faire visite au Pape.

La *Tribune*, organe de M. Crispi, devrait se souvenir que, pendant le séjour officiel du général Ignatieff à Rome, elle s'est empressée d'annoncer que les Russes n'étaient pas sympathiques aux Italiens, et qu'ils intriguaient contre eux en Afrique auprès de Ménélik. Cette façon d'annoncer la bienvenue à l'envoyé russe ne devait certainement pas servir à exciter des réflexions favorables.

Mais depuis quelque temps la presse italienne au service de M. Crispi a besoin de recourir aux nouvelles à sensation pour distraire l'attention du pays des scandales parlementaires.

La situation intérieure se développe dans le sens des élections générales. Le roi a peur de M. Crispi. La terreur règne. C'est la politique de Venise et du pont des Soupirs. Où s'arrêtera la dictature de M. Crispi? Que sera la consultation nationale? Pas n'est besoin de dire que le premier ministre fera les élections, sous le régime de la violence. Mais ne présume-t-il pas de ses forces? Aux élections administratives de Milan, les seules que le gouvernement ait permises, les libéraux et les ministériels ont été honteusement battus, par les catholiques et les socialistes. Même à Monza, la résidence d'été du roi et de la reine, un républicain, M. Pennati, a été élu; de même à Erba, aux environs de Milan, M. Oltolina, un autre radical. A Pontedecimo, le républicain Argenti l'emporte sur le candidat ministériel. Dans le quatrième collège de Rome, sur 4.565 inscrits, à peine 802 viennent de voter. Le républicain, M. Roseo, a eu 421 voix contre 379 voix données à M. Ranzi, ministériel.

Ces faits ne sont pas sans signification. Mais M. Crispi saura pétrir la pâte électorale; il mettra en scène, lui le comédien consommé, une sorte de plébiscite, pour se décerner les lauriers du sauveur contre le radicalisme et le socialisme. Et puis? En 1891, il a eu une majorité immense; quelques jours après, il était étranglé dans l'ombre. Il est vrai qu'il menace le roi de faire sauter la dynastie, s'il recommençait ce jeu.

En somme, l'Italie est à la veille d'une révolution: c'était inévitable. Quelle en sera l'issue? Personne ne peut le prévoir encore;

mais il est une chose certaine, c'est qu'elle balaiera le fantôme de roi qui s'en est fait l'instrument, qui en est devenu le jouet et en sera le bouc émissaire.

* * *

Depuis la rentrée de la Chambre française, et la réélection de M. Brisson à la présidence de l'Assemblée, presque chaque séance a été marquée par un incident plus ou moins important, mais ayant toujours une tendance à embarrasser le Cabinet Dupuy.

Lors de la discussion du budget, M. Rouanet, député socialiste de Paris a dû être frappé de la censure et de l'expulsion pendant 15 jours des réunions de la Chambre.

Le groupe socialiste ayant à sa tête M. Alexandre Millerand, directeur de la *Petite République Française* n'a pas manqué de faire du vacarme par suite du rejet du projet de loi déposé réclamant la mise en liberté de Gérauld Richard, directeur du *Chambard*, actuellement en prison, pour outrages au chef de l'Etat, et qui a été élu député par un des arrondissements de Paris.

Cependant le ministère Dupuy a obtenu un vote de confiance.

Le 13, sur une question très épineuse au sujet de la Responsabilité du gouvernement vis-à-vis des porteurs de certaines obligations des chemins de fer d'Orléans et du Midi, laquelle avait été soumise au Conseil d'Etat. M. Barthou, ministre des Travaux Publics, a donné sa démission. Le ministre croyait avoir été visé personnellement par la décision du Conseil d'Etat dont beaucoup de députés contestaient la compétence, la réclamant seule en faveur de la Chambre.

La situation se trouvait on ne peut plus tendue lorsque à la suite d'un vote à propos de l'ordre du jour, le ministère s'est trouvé en minorité de 18 voix. Tous les membres du Cabinet Dupuy quittèrent l'Assemblée et se rendirent au Palais de l'Elysée où ils remirent leurs démissions entre les mains du Président Casimir-Périer.

Le Président s'est entretenu pendant une heure et demie avec M. Dupuy, président du Conseil, mais ne put obtenir des ministres le retrait de leurs démissions, lesquelles il fut contraint d'accepter.

Bientôt la rumeur circula que le Président Casimir Périer avait résigné sa charge; la nouvelle se répandit très vite parmi tous les députés et dans le public, ce qui causa beaucoup d'étonnement, immédiatement après la résignation du ministère. Après une entrevue avec le Premier Dupuy et quelques-uns de ses ministres, la nouvelle fut communiquée aux présidents du Sénat et de la

Chambre, avec demande de convoquer une réunion des deux assemblées pour remédier à la crise du moment. Malgré toutes les supplications faites auprès du Président, par M. Challemel-Lacour, le Premier Dupuy et tous les ministres, sa décision ne put être changée, et sa résignation fut confirmée et envoyée au *Journal Officiel*.

On a publié à minuit la note officielle suivante, écrite ou dictée par Casimir Périer :

“ Le président de la République a pris la résolution de se démettre de ses fonctions. Les débats et le vote d’hier, à la chambre des députés ne sont à ses yeux que des incidents secondaires de la lutte engagée contre le régime parlementaire et la liberté publique. Il avait espéré que le président de la République, dépourvu de tout moyen d’agir, serait resté en dehors des luttes de partis et que la confiance politique de tous les partis lui donnerait la force et l’autorité nécessaires. Il avait espéré que ceux qui l’avaient élevé, malgré lui, à un poste où il lui serait impossible de se défendre lui-même, auraient pris à cœur de défendre le premier magistrat de l’État. Il a prié les ministres de garder provisoirement leurs portefeuilles respectifs, afin d’assurer l’élection de son successeur. M. Dupuy, président du Conseil, a donné avis de la décision du président de la République aux présidents du sénat et de la chambre ; ceux-ci ont dû convoquer d’urgence le parlement.”

L’Assemblée nationale s’est tenue au palais de Versailles, aux termes de la constitution.

Au premier tour, M. Henri Brisson a obtenu 338 voix, M. Faure 244, et M. Waldeck Rousseau 184. Le nombre total des voix étant de 784, il fallait 398 pour un choix. Il fallut donc procéder à un second tour. Cette fois M. Faure eut 430 voix et M. Brisson 361.

M. Faure a débuté dans la vie comme simple mécanicien. Par son intelligence et son énergie, il est parvenu à la fortune et il est un des plus grands armateurs du Havre. Il était ministre de la marine dans le dernier cabinet.

Son élection est une rebuffade pour les socialistes. Le nouveau président a eu plusieurs entrevues avec ses adversaires. M. Dupuy a été le premier appelé. On ne sait si la charge de premier ministre lui a été offerte. M. Challemel Lacour, dans son entrevue, a démontré au président qu’il devait son élection aux républicains modérés, et qu’il ne devait pas appeler M. Léon Bourgeois pour former un cabinet radical ou mixte, sans considérer si telle action serait bien vue de ses électeurs.

Le Président a répondu que son intention était de conformer ses

actions en autant que possible aux désirs du peuple. M. Brisson fut ensuite appelé et l'on croit qu'il a été appelé à devenir Premier Ministre. Mais le farouche Radical a refusé en disant que ses services seraient plus nécessaires à son poste actuel. Il conseilla au Président d'appeler M. Bourgeois, mais l'avertit de consulter en premier lieu les principaux républicains. M. Bourgeois fut appelé et accepta la mission de former un ministère. Sa tentative fut vaine et il dut renoncer à la tâche. Enfin M. Ribot a réussi à constituer un cabinet, mais les socialistes l'attendent à l'œuvre et s'il ne se fait pas leur instrument, ils lui feront la vie dure.

Le député Baudin qui est sans contredit le plus fort meneur du parti révolutionnaire, est un homme d'une grande énergie, d'habiletés remarquables et d'un pouvoir surprenant sur les masses.

Interrogé il a répondu : " Le parti des socialistes est désappointé par l'élection de M. Faure. Notre opposition n'était que politique, et non personnelle, comme celle vouée à Casimir Périer. L'élection peut retarder d'un an ou deux l'exécution de nos plans, mais si le nouveau Président veut suivre la même ligne de conduite que Périer, certainement que la révolution aura lieu cette année même, ce qui était décidé si Casimir fût resté à son poste. Cependant, je crois que M. Faure sera un second Carnot. J'espère qu'il appellera Bourgeois pour former un cabinet. Sans doute qu'il sera renversé ; en ce cas, le Président pourra appeler de ses propres amis pour en former un second, alors commencera la campagne.

Je ne pourrais dire le jour ajoute-t-il, mais la révolution est inévitable. Depuis une couple de mois, tous les agriculteurs et ouvriers se rangent sous les socialistes. Aujourd'hui le principal et le plus difficile est de les tenir en échec, car ils veulent marcher en corps contre les châteaux et réduire tout en cendre."

Voilà bien l'œuvre de la Révolution. Ceux qui ont voulu s'en servir pour travailler à leur propre élévation sont broyés tour-à-tour. Les insensés pensaient pouvoir tenir en bride le monstre qu'ils ont déchaîné ; leurs bras sont trop débiles pour une telle besogne. Plaise à Dieu qu'une forte main au service d'une tête solide vienne bientôt rétablir l'ordre dans cette pauvre France.

Les événements s'y précipitent et tout fait craindre une révolution sociale qui accumulera bien des ruines et causera bien des malheurs.

Les laïcisateurs et les anti-cléricaux qui s'imaginaient pouvoir à leur gré contrôler les partis extrêmes apprendront, bien qu'un peu tard, que suivant le mot très vrai, d'un chef socialiste, le fameux Jaurès : " On ne saurait gouverner à la fois contre l'Eglise et contre le socialisme."

*
* *

Ce n'est pas qu'en France que le socialisme est une menace pour l'ordre établi. En Allemagne, les socialistes deviennent de jour en jour plus forts et plus arrogants. C'est surtout parce qu'il n'a point paru de taille à lutter contre eux, que Caprivi a été mis au rancard. Son successeur aura-t-il la vigueur nécessaire à ce combat acharné? On a lieu d'en douter. Le fiasco du projet de loi contre les anarchistes, le refus opposé aux demandes de poursuites contre M. Liebnecht, coupable d'avoir refusé de se lever pour acclamer l'empereur, à l'ouverture du Reichstag, paraissent avoir ouvert les yeux à l'empereur, lui avoir démontré l'imminence du danger et lui avoir inspiré la résolution de faire face à l'ennemi.

Il s'est exprimé très carrément sur ce point dans son allocution aux commandants de ses corps d'armée, à l'occasion de la nouvelle année.

“ De même, a-t-il dit, qu'en 1870, nous nous trouvons aujourd'hui en face de graves événements. Cependant nos ennemis ne sont plus à l'étranger, mais chez nous. Dieu, néanmoins, nous aidera à triompher d'eux, et pour cela notre puissante armée sera notre meilleur appui.”

Reste à savoir si cette puissante armée n'est pas déjà gangrenée par les doctrines socialistes. Une discipline de fer a bien pu jusqu'ici réprimer toute démonstration révolutionnaire dans l'armée, mais elle ne suffira peut-être pas toujours à empêcher l'explosion finale.

*
* *

La mort vient de mettre fin à l'exil d'une grande victime de la Révolution. Le roi de Naples François II est mort à sa retraite d'Arco, dans le Tyrol. Sa fin a été chrétienne comme toute sa vie. La dernière lettre qu'il a écrite a été adressée à la victime suprême de l'ennemie commune, au Souverain Pontife.

Nous la reproduisons pour faire ressortir le caractère vraiment catholique du roi défunt :

Très Saint-Père,

Aujourd'hui commence la neuvaine préparatoire pour la solennité de Noël. J'adresse, à cette occasion, des prières ferventes et humbles à Notre Seigneur Jésus-Christ pour l'Eglise, son épouse, et j'envoie mes vœux à Votre Sainteté, son vicaire sur la terre, afin que vous, ô très Saint-Père, voyez la réalisation des grands ensei-

gnements que vous donnez. Ce sont là les vœux que j'adresse au Ciel, et je compatis de tout mon cœur aux souffrances dont on abreuve Votre Sainteté.

Que Votre Sainteté veuille aussi agréer les vœux de la reine et accorder à moi, à elle et à toute ma famille sa bénédiction apostolique et se souvenir de nous tous dans ses prières. Je me permets de baiser humblement le pied de Votre Sainteté et me dis

De Votre Sainteté le très humble fils,

FRANÇOIS.

Arco (Tyrol), le 16 décembre 1894.

* * *

La *Semaine religieuse*, de Montréal, à la date du 12 janvier, confirme en ces termes la nouvelle de l'élévation du R. P. Langevin O. M. I. au siège de Saint-Boniface :

“ Nous sommes heureux de pouvoir annoncer avec certitude, aujourd'hui, cette bonne nouvelle à nos lecteurs.”

Mgr. Langevin est né à Saint-Isidore de Laprairie, le 23 août 1855 ; il n'a donc pas encore 40 ans. Il fit ses études au collège et au grand séminaire de Montréal et reçut tous les ordres sacrés des mains de Mgr Fabre. Il est le neveu de M. le chanoine Racicot, du chapitre de Montréal, et un de ses frères est vicaire à Saint-Vincent de Paul de Montréal.

La *Semaine Religieuse* fait le portrait suivant du nouvel archevêque élu de Saint-Boniface :

“ Dieu lui a fait un riche caractère ; se dévouer et se dépenser ont toujours été pour lui un besoin ; faire le bien et souffrir pour la cause de la vérité et de la justice, un des plus ardents désirs de son âme. Tel il était jeune homme, et la grâce du sacerdoce n'a fait qu'augmenter en lui cette grande et noble passion.

“ La lutte ne saurait l'effrayer : c'est un ardent ; mais avec l'ardeur qui fait le soldat, il possède un grand esprit de foi et une admirable droiture d'intention qui le porteront toujours à s'inspirer des conseils de l'expérience et de la sagesse.

Mgr Langevin est orateur : il l'était dès les années de collège ; ses condisciples n'ont pas oublié ses improvisations pleines d'entrain et de verve, qui venaient animer leurs joyeuses fêtes d'écoliers.

“ Lorsqu'il était séminariste, si on nous eût dit qu'il voulait entrer dans l'Ordre de Saint Dominique, la chose nous eût paru toute naturelle. Mais ce n'est pas aux Frères Prêcheurs qu'il pensa. Consultant ce besoin de dévouement dont nous parlions tout à

l'heure, il résolut de se consacrer aux missions. Il y a encore dans ces immenses régions de l'Amérique du Nord tant d'hommes qui vivent au sein des ténèbres de l'infidélité! Le jeune lévite se dit qu'il se donnerait à l'œuvre de leur conversion: pour cela il était prêt à aller loin, bien loin! Il se fit Oblat de Marie. Il devenait ainsi frère de Mgr Taché. Qui lui eût dit alors qu'il en devait être un jour le successeur!

“ Eh bien, c'est fait! ”

* * *

Tous les journaux catholiques du pays ont reçu du R. P. Allard, administrateur de l'archidiocèse de St. Boniface, la lettre suivante:

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, 16 janvier 1895.

M. le Rédacteur.

Je prends la liberté de vous transmettre avec la présente, copie d'une Requête en faveur de la minorité catholique de Manitoba et du Nord-Ouest canadien, avec prière de la publier immédiatement dans votre journal, et de l'honorer de votre appui.

Votre tout dévoué et obéissant serviteur,

J. ALLARD, O. M. I.,

Administrateur de l'Archidiocèse de St. Boniface, Man.

Voici la requête qui accompagne cette lettre:

Archevêché d'Ottawa, 10 janvier 1895.

A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL,

Qu'il Plaise à Votre Excellence,

Nous soussignés, Catholiques de la Puissance du Canada et loyaux Sujets de Sa Majesté, demandons respectueusement la permission d'exposer:

Que durant la session parlementaire de 1894, une Pétition demandant le redressement des griefs dont souffrent les Catholiques de l'Ouest Canadien, en matière scolaire, et signée par Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec et par tous les autres Archevêques et Evêques du Canada, fut présentée à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, aux membres du Sénat et aux membres de la Chambre des Communes.

Dans un langage digne et vrai, l'Épiscopat canadien exposait clairement les droits des Catholiques et leurs devoirs, de même que leurs griefs. Il montrait comment les Catholiques du Manitoba après avoir joui jusqu'en 1890, du droit d'élever et de faire instruire leurs enfants dans des écoles dirigées selon leurs convictions religieuses, en avaient été dépossédés d'une manière arbitraire et injuste. Il

montraient leur situation s'aggravant graduellement par le temps et par l'effet de nouvelles lois. Il signalait les graves atteintes également portées aux droits des Catholiques dans le Nord-Ouest, par les ordonnances de 1892, lesquelles privaient les écoles catholiques de leur liberté d'action et de leur caractère propre. Puis établissant avec l'autorité qui lui appartient et la science qui le distingue, la doctrine de l'Eglise catholique en matière d'éducation, il rappelait que les parents ont à la fois le droit et l'obligation, par la loi naturelle et les commandements divins, d'élever chrétiennement leurs enfants selon leurs propres croyances religieuses. Il rappelait encore que l'exercice de ce droit et le libre accomplissement de ces obligations avaient été garantis aux catholiques de l'Ouest Canadien, par les promesses les plus solennelles, qu'il a fallu violer pour imposer à nos coréligionnaires les lois vexatoires contraires à la justice et à toutes les libertés légitimes, qui plongent aujourd'hui notre pays tout entier dans les dissensions les plus déplorables.

Ainsi que le disait avec vérité cette pétition de nos Evêques : " le triste sort fait aux Catholiques du Manitoba et du Nord-Ouest est ressenti par les autres Catholiques de la Puissance " et nous venons réitérer ici leurs pressantes représentations et leurs prières, voulant confirmer d'une manière éclatante leur parole : que les *Pasteurs* et les *ouailles* ne font qu'un et qu'ensemble il sont déterminés à revendiquer leurs droits par tous les moyens constitutionnels en leur pouvoir. Les Pasteurs se sont faits les interprètes éclairés de ses droits, nous en serons les champions dévoués.

C'est pourquoi nous protestons contre la réponse fallacieuse et déloyale du Gouvernement de Manitoba à l'*Ordre* de Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil ; et adoptant les conclusions de la requête de nos Seigneurs les Archevêques et Evêques du Canada, avec eux et comme eux, nous demandons le redressement des griefs des Catholiques du Manitoba et du Nord-Ouest, par le désaveu de la loi de 1894 et par toutes autres voies constitutionnelles que de droit quant aux lois et ordonnances touchant lesquelles cette prérogative ne peut plus être exercée.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier jusqu'à ce que justice leur soit rendue."

Nous faisons écho au présent appel contenu dans cette requête.

Notre manière de voir n'a pas varié sur cette question. Ce que nous pensions et ce que nous disions naguère, nous le pensons et nous le disons encore. La violation des droits de la minorité catholique au Manitoba est un crime politique, et la Confédération canadienne est bien à plaindre si ce crime reste sans réparation.

* * *

L'hon. Jos. Tassé, sénateur de la division de Salaberry et rédacteur en chef de *La Minerve* a succombé dernièrement à une longue et cruelle maladie, à l'âge peu avancé de quarante-six ans.

Les derniers moments de l'hon. M. Tassé ont eu pour témoins, outre sa famille, le vénérable supérieur de St Sulpice, M. l'abbé Colin, son professeur.

Croyant sincère, M. Tassé a fait le sacrifice de sa vie avec une résignation qui a édifié tous ceux qui l'ont assisté dans sa dernière maladie. L'honorable M. Tassé n'a jamais rêvé la fortune ; il avait placé ailleurs ses ambitions et il semblait plus anxieux de servir son parti et son pays que de s'enrichir. Ni la politique, ni le journalisme, du reste, ne conduisent à la richesse.

Nous nous faisons un devoir de rendre un dernier hommage à un ancien rédacteur de la REVUE CANADIENNE, à un vigoureux journaliste, à un homme politique qui, sans compter les luttes de parti que nous n'avons pas mission d'apprécier ici, a bien des fois combattu l'erreur doctrinale et les ennemis de l'Eglise dont il était un enfant sincère et dévoué.



LE STICK

CHAPITRE III

(Suite)

—Vous vous connaissez donc ! s'exclama Hermine, en jouant l'étonnée.

—Monsieur de Sauleville a subitement arrêté un cheval qui frolait déjà mon épaule. Préserver un obstacle, si près d'être renversé, est chose plus difficile que de sauter la barre, je crois, continua-t-elle gracieusement, d'autant plus que la stupeur me pétrifiait, j'étais inerte et muette comme un mannequin, je me reproche de vous avoir si mal remercié, Monsieur.

—Madame, trop heureux que cet accident n'ait pas eu de suites fâcheuses pour vous ; je me proposais d'aller prendre de vos nouvelles ce soir, votre présence ici est de bon augure.

Une question vint aux lèvres de Marthe : "Comment connaissiez-vous mon nom et mon adresse ?" mais elle n'osa la formuler devant sa rieuse amie et répondit simplement :

—Je suis très sensible à cette aimable intention.

—Voyez donc quelle gracieuse petite culbute vient de faire M. de Tapelaire, s'écria Hermine, le pan de son habit rouge est resté accroché à la haie... pour appeler les grenouilles de la rivière, sans doute. Ah ! un soldat le lui rend .. il l'accepte, c'est impayable.

—Il n'a qu'une demie veste, puisqu'un pan lui reste, dit gaiement Jean de Sauleville.

—Oui, mettons charitablement qu'il n'en a qu'une demie ; votre ami de Leton, par exemple, l'a eue toute entière, au figuré ; vous devriez bien lui donner le conseil de ne pas s'exhiber en spectacle ici ; a-t-il été assez pitoyable, tout à l'heure ! Il communiquait son ignorance à son cheval et l'empêchait de sauter en s'enlevant lui-même de sa selle comme d'un fer rouge et y retombant lourdement à l'instar du marteau sur l'enclume !

—Il ne monte pas mal, habituellement, mais certains chevaux s'affolent devant les spectateurs, le sien est du nombre.

—Il a transmis cet affolement à son maître, alors ! répliqua Hermine et grâce à l'influence néfaste qu'ils ont exercée l'un sur l'autre, ce pauvre M. de Leton était vraiment lamentablement floche parmi tant de cavaliers consommés ! somme toute, jamais l'hippique ne fut aussi brillant que cette année. Plus on augmente les difficultés, mieux vous en triompez.

Le jeune lieutenant esquissa un salut.

--Vous nous broderez des écharpes, dit-il, en riant.

—Des écharpes d'honneur, pourquoi pas, on assortirait à leur nuance les flots de ruban pour le fronton des chevaux, ce serait d'un pschutt!!! Elle accepta le bras de Jean de Sauleville en voyant son mari offrir le sien à Marthe. Ils allèrent visiter les écuries. Les deux couples s'arrêtaient fréquemment pour échanger leurs réflexions ; cette conversation primesautière émaillée de joyeux propos, les éclatantes fanfares qui résonnaient avant chaque course, tout ce mouvement de fête replongeait Marthe dans l'ancien tourbillon de ses débuts mondains et elle se prêtait avec une âpre jouissance à l'illusion de ce rêve fantasmagorique.

Lorsque Jean de Sauleville montant sa fameuse Lisette eût terminé son deuxième parcours sans une faute elle ne dissimula plus son enthousiasme.

—Je te garde à dîner ce soir, nous n'avons que toi et Jean, lui dit Hermine,

—Impossible, merci, nous attendons justement quelques personnes.

—Pour un whist, n'est-ce pas ? ils le feront aussi bien sans toi.

—Non, non je ne puis pas, vrai, je t'assure.

—Allons je suis bonne, je cède et vais te reconduire chez toi mais à une condition : après-demain pour le *Prix des dames*, tu reviendras ici avec moi.

—Je ne sais si.....

—Si six scies scient six citares six cent six scient six cent six citares et toi tu me scies les oreilles avec un fil d'archal ... bref je te prends à trois heures, je t'enlève et voilà.

En voiture, Hermine demanda négligemment :

—A propos, comment trouves-tu Jean ?

Un masque d'indifférence éteignit l'épanouissement de Marthe sa voix baissa d'un ton :

—M. de Sauleville... il est très bien.

—Oui, charmant garçon, un cœur d'or, de l'esprit plein la tête et pas mal d'argent en poche, trente mille livres de rentes et plus tard le château de son oncle, c'est un joli parti.

—Certainement, fit Marthe, de plus en plus froide.

—Il veut se marier ; si tu connais quelqu'un je te le recommande.

—Tu vois plus de monde que moi, d'ailleurs mon aide ne lui porterait pas bonheur.

—Honnis soient tes papillons noirs, Marthe, voyons trois cents jours de mariage qui représentent dix mois d'infirmierie, ça ne compte pas : tu n'as été que garde-malade, tu n'es pas une vraie veuve. A vingt-quatre ans...

—Ne parlons pas de cela, je t'en prie, il vaut mieux rester sur les riants souvenirs de cette bonne journée dont je te remercie ; nous voici rue de Madrid.

A après-demain, tu sais ?

—Oui, peut-être.

—Pas de peut-être, c'est entendu.

—Adieu et merci.

Marthe en rentrant aperçut dans sa chambre un paquet long et mince posé sur la table.

—Ah ! le stick sans doute, se dit-elle en le développant... il est bien réparé, l'or reluit : J. S. Jean de Sauleville, je ne veux pas le garder une heure, il l'aura ce soir même, chez Hermine.

Elle écrivit en ronde sur le paquet : *Vicomte Jean de Sauleville, lieutenant de chasseurs,* puis, accoudée sur la table, le front serré dans ses mains jointes, elle regarda immobile et rêveuse les mots humides qu'elle venait de tracer.

—J'ai été coquette aujourd'hui... j'ai trop désiré lui plaire... et dans quel but?... me remarier ? Oh non ! jamais, jamais. Comment mettrais-je en parallèle les joies éphémères de ce monde avec le trésor invisible de la vie cachée où j'ai déjà tant de douceurs !!! Mon trouble est un piège, une perfide tentation, étouffons vite ce... sentiment, qui n'est encore qu'un caprice, une curiosité sympathique, rien de plus. Il faut le fuir sans délai, lever un bouclier entre lui et moi... si je... pourquoi pas... Oh c'est cela ! paix reconquise pour moi et bonheur pour eux du même coup.

Elle ouvrit son buvard, traça rapidement quelques lignes et sonna sa femme de chambre.

—Laure, vite courez à la grande poste, faites partir cette lettre, il est encore temps avec une surtaxe, puis vous porterez ceci chez le concierge de l'hôtel Sauleville pour le remettre ce soir même au destinataire ; le bureau de la Madeleine est sur votre chemin, dépêchez-vous, ça presse, qu'est-ce que vous tenez là ?

—Madame, c'est une courroie de voyage que vient d'apporter un gamin pour la deuxième fois aujourd'hui, il n'a pas voulu la laisser, disant que madame désire lui parler.

—Quel à propos ! il portera mon paquet. Allez seulement mettre cette lettre à la poste au plus vite.

Marthe fit appeler Charles Bonjon, lui montra le stick réparé et, tout en causant avec lui, constata son ignorance complète des choses religieuses. C'est en herbe l'Emile de J.-J. Rousseau, pensa-t-elle.

—Serais-tu content de t'instruire, d'apprendre à connaître et à aimer le bon Dieu ?

—Si ce n'est pas trop difficile et si le maître n'est pas méchant, répondit l'enfant, inquiet devant cet horizon inconnu.

—Le maître sera moi-même ; je te donnerai une petite leçon tous les dimanches.

—Vous ! fit-il joyeux puis, baissant la tête, il ajouta embarrassé : mon père ne me donne pas de dimanche.

—Vous travaillez tous les jours, tous les jours ?

—Oh non ! on s'est reposé pendant le carnaval, et puis il y a des fêtes : le 14 juillet et d'autres.

—Marthe regarda l'enfant avec une affectueuse compassion.

—Eh bien, mon ami, dis à ton papa que je l'attends dimanche à onze heures pour lui commander une courroie spéciale.

—Oui madame.

—Maintenant, va porter cette canne à son propriétaire. S'il t'interroge tu répondras : " C'est moi qui l'ai ramassée, mais la personne qui l'a fait raccommoder m'a défendu de dire son nom, et tu ne me nommeras pas, tu entends ?

—Non, puisque vous me le défendez.

Marthe, rassérénée, se montra plus aimable que jamais pour ses beaux-parents et pour les visiteurs qui vinrent le soir.

Cette phrase de M^{me} de Lusson à une vieille amie : " Marthe est est notre ange consolateur," la fit sourire ; elle se dit in petto : " Je garderai mes ailes d'ange abritées sous mon voile de veuve... fidèle !"

VICOMTE FLOCEL DE MERLIMONT.

(A suivre.)